



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe et CAPES-CAFEP

Section : documentation

Session 2021

Rapport de jury présenté par :
Elisabeth Carrara
Présidente du jury
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury*

La présidente du jury tient à remercier tous ceux qui ont participé à la préparation, l'organisation et la mise en œuvre du concours, c'est un travail collectif et un engagement de chacun qui ont permis la tenue des différentes épreuves dans les meilleures conditions pour les candidats.

Ces remerciements s'adressent en premier lieu aux membres du jury pour leur implication et la qualité de leur travail à toutes les étapes du concours. J'exprime en particulier ma gratitude aux membres du directoire, Vincent Liquète, vice-président, Florence Canet et Aude Thépault secrétaires générales, pour leur investissement, leur regard avisé, leurs qualités humaines alliées à un professionnalisme rare. Vincent Liquète arrive au terme de son mandat, il a mis pendant 5 ans son excellence scientifique et sa connaissance des missions des professeurs documentalistes au service de ce concours et de ses évolutions qu'il en soit particulièrement remercié.

Ce concours n'aurait pas pu se tenir sans le travail des équipes de la DGRH, de la division des examens et concours de l'académie de Reims, du lycée Libergier de Reims et de l'atelier CANOPE de Reims. Ma reconnaissance va particulièrement aux gestionnaires du concours, ainsi qu'à monsieur le Proviseur et madame la Proviseure adjointe du lycée Libergier.

La session 2021 du concours marque la dernière année de mise en œuvre de l'arrêté du 19 avril 2013. Elle a permis de sélectionner des candidats ayant fait la preuve de leurs connaissances et de leur capacité à se projeter dans leurs futures missions et responsabilités. Le CAPES-CAFEP documentation reste un concours très sélectif à la mesure de l'enjeu que représente le fait d'identifier des personnes qui seront en responsabilité d'élèves dès la rentrée scolaire. Le jury félicite donc les lauréats et leur souhaite de tirer pleinement profit de leur année de stage pour parfaire leur formation.

Ce rapport s'adresse en premier lieu aux futurs candidats et aux formateurs. Il dressera un bilan de la session 2021 mais apportera également des précisions, que j'espère utiles, pour la préparation des épreuves de la session 2022.

Elisabeth CARRARA, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du CAPES et du CAFEP externes de Documentation

Partie 1 : Informations générales sur le concours

1. Le jury et ses attendus

1.1 Composition du jury

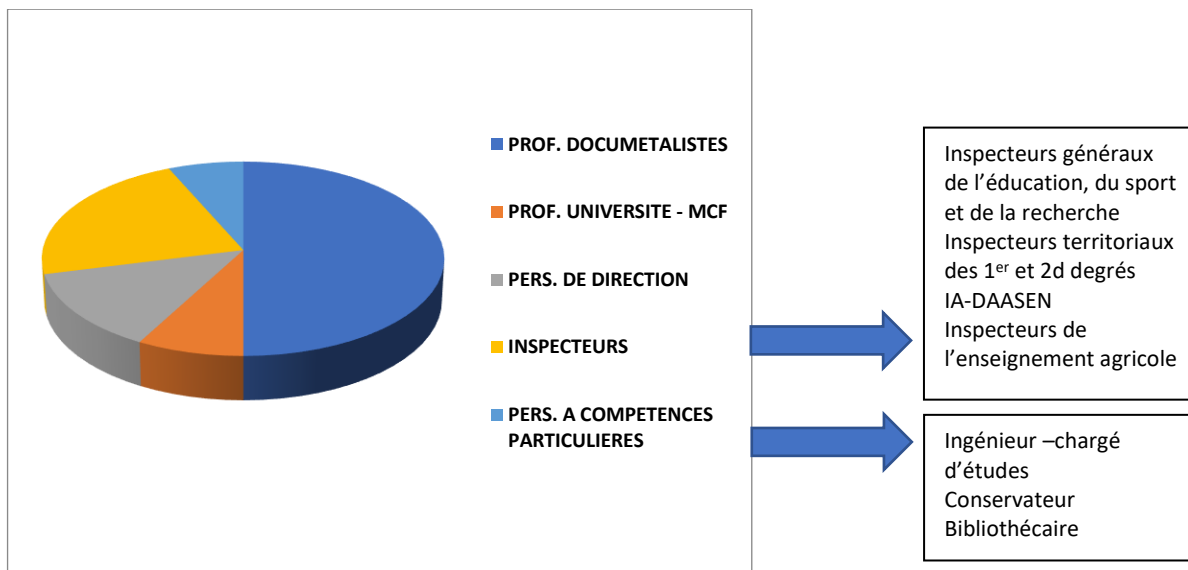
La composition du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Le choix du directoire a été de diversifier la composition du jury.

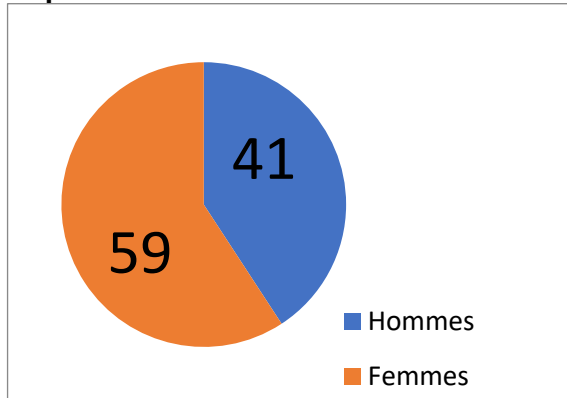
Le jury associe 76 personnes (arrêté du 22 février 2021) issues de 26 académies, métropolitaines comme ultra-marines, et représentant tous les types d'établissements dans lesquels les futurs lauréats sont susceptibles d'exercer. Pour les épreuves d'admission, 3 examinatrices spécialisées ont été associées au jury (arrêté du 21 mai 2021).

Les membres du jury relèvent de plusieurs corps du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. De même, comme chaque année, des personnalités relevant d'autres ministères ont siégé au sein du jury ainsi que des collègues exerçant dans l'enseignement privé sous contrat. Ce sont donc des regards croisés qui sont portés sur les prestations des candidats, par des professionnels qui tous connaissent les missions des professeurs documentalistes, exercent en tant que tels ou travaillent au quotidien avec eux.

Pour cette session la composition par corps d'origine du jury était la suivante :



Répartition femmes-hommes des membres du jury en %



Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs de profils différents. Le directeur accorde une grande importance à la composition des binômes de correction et des commissions d'interrogation orale afin que les candidats bénéficient de regards croisés sur leurs prestations. Les règles relatives à la parité sont bien entendu systématiquement respectées.

1.2 Un recrutement de cadres en responsabilité d'élèves au sein d'une communauté éducative

Le concours recrute des cadres A de l'éducation nationale.

Il est attendu des candidats qu'ils fassent la preuve de capacités et connaissances correspondant à un tel niveau de recrutement, en particulier :

- Une qualité de réflexion : c'est-à-dire une réflexion structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles)
- Une capacité à exprimer sa pensée : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue)
- Une capacité de communication : savoir susciter l'intérêt pour son propos et répondre à une question de façon claire, ce qui implique de bien la cerner en respectant les attendus du sujet et de chaque épreuve
- Une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.
- Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité, de ses acteurs et partenaires, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité, du système éducatif et de la réflexion scientifique, et une capacité à la mettre en perspective qui aideront le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, d'en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles.
- La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques que l'on est en droit d'exiger d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de professeurs documentalistes

Le candidat doit absolument connaître les textes de référence comme le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 ainsi que la circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017 et de façon plus générale les principaux textes donnant à voir la politique éducative actuelle de la France. Cette connaissance ne peut se limiter à une simple énonciation du contenu de ces textes. Le candidat doit en avoir fait l'analyse, les avoir mis en perspective avec la connaissance du terrain qu'il aura pu acquérir grâce à ses observations et ses échanges avec des professionnels.

La maîtrise des savoirs académiques relatifs, notamment au champ des sciences de l'information et de la communication (SIC), constitue également un élément crucial dans la réussite des épreuves. Des travaux et auteurs de disciplines scientifiques connexes s'intéressant aux questions d'information, de communication, des sciences de l'éducation, de psychologie de l'adolescent et d'apprentissage devront être également considérés.

Les compositions écrites, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur les missions, les responsabilités particulières et le positionnement des professeurs documentalistes dans les établissements scolaires.

Des concours externes

Le CAPES et le CAFEP sont des concours externes, il n'est donc pas attendu du candidat qu'il ait déjà une expérience professionnelle en tant que professeur documentaliste en responsabilité. Toutefois, ce concours conduit à l'entrée dans un métier et des missions qui induisent la responsabilité d'élèves. Il est indispensable que le candidat se soit forgé une première vision de la réalité du terrain d'exercice. La préparation doit donc impérativement ménager des temps d'observation en établissement scolaire et des rencontres avec des professionnels, aussi bien professeurs documentalistes qu'autres membres de la communauté éducative avec lesquels ils sont appelés à travailler au quotidien.

Le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. De fait, la connaissance de l'environnement professionnel d'un professeur documentaliste est indispensable. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes, notamment ceux précédemment cités, les stages dont ils ont pu bénéficier - par exemple dans le cadre d'un parcours universitaire en master MEEF - et l'indispensable analyse qui aura été conduite de cette première expérience.

De façon générale, les candidats doivent se référer aux programmes et aux dispositifs pédagogiques des collèges et des lycées, en vigueur l'année du concours, ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et à ceux produits par des structures d'enseignement et de recherche, des chercheurs. De ce point de vue, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de distinguer le statut des textes officiels de celui des autres documents auxquels ils peuvent se référer. De même, il n'est pas inutile de rappeler que les évolutions institutionnelles doivent être connues des candidats qui peuvent alors envisager les implications dans la pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions comme sur celles relatives à la dimension pédagogique se révèle nécessaire. Elle facilitera une mise en perspective du sujet et des documents.

Le candidat, en tant que futur professeur documentaliste, doit se référer à la circulaire de missions de mars 2017 et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, de juillet 2013, mais aussi à des textes officiels tels que celui situant l'EMI dans le système éducatif. Les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression pédagogique impliquant des phases de diagnostic, de verbalisation et d'évaluation. Pour cela, le candidat peut se référer également à la littérature professionnelle émanant en particulier des groupes de travail académiques.

Comme tout enseignant, le professeur documentaliste appuie également son action sur le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les parcours éducatifs. Il l'inscrit dans la perspective du continuum de formation au sein des cycles, en particulier le cycle 3, entre les cycles et, au-delà, dans la perspective des liaisons collège-lycée puis bac -3/bac+3.



L'attention des futurs candidats est attirée sur le fait qu'à partir de la session 2022 le concours s'inscrit dans une volonté de professionnalisation progressive plus marquée et se situe en fin de M2, ce qui induit un niveau d'exigence plus marqué en termes de connaissances et d'appréhension plus concrète des missions des professeurs documentalistes comme des valeurs qui portent le système éducatif et que tout professeur s'engage à porter. Une préparation solide alliant apports scientifiques, didactiques et pédagogiques couplée à l'expérience vécue à l'occasion de stages ou d'un contrat d'alternance sera un atout précieux pour répondre à cette exigence.

2. Statistiques du concours

2.1 Statistiques générales

	CAPES	CAFEP
Nombre de candidats inscrits	2021 : 1261 2020 : 1337 2019 : 1600 2018 : 1734	2021 : 198 2020 : 229 2019 : 266 2018 : 273
ADMISSIBILITE		
Nombre de candidats présents et non éliminés	2021 : 577 2020 : 600 2019 : 699 2018 : 754	2021 : 81 2020 : 89 2019 : 106 2018 : 109
Nombre de postes	2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155	2021 : 23 2020 : 27 2019 : 24 2018 : 23
Nombre d'admissibles	2021 : 261	2021 : 27
Moyenne du dernier admissible	7,8	7,5
Moyenne candidats	7,63	6,5
Moyenne admissibles	10,95	10,48
ADMISSION		
Nombre de candidats présents	243	26
Nombre des admis	2021 : 130 2020 : 130 2019 : 140 2018 : 155 2017 : 217	2021 : 12 2020 : 19 2019 : 19 2018 : 23 2017 : 30
Moyenne générale sur 20 du dernier admis	2021 : 9,79 2020 : 11,5 * 2019 : 9,68 2018 : 9,98 2017 : 9,00	2021 : 9,43 2020 : 10,05* 2019 : 8,9 2018 : 8,02 2017 : 7,81
Moyenne générale : Admissibles	10,53	9,55
Admis	12,86	12,17
Moyenne aux épreuves d'admission		
Admissibles	10,31	9,14
Admis	13,26	12,69

* Absence d'épreuves orales

2.3 Quelques informations sur les candidats

La répartition par sexe des candidats est toujours marquée par une forte féminisation, les femmes représentent 87.2% des candidats ayant composé lors des épreuves d'admissibilité. Toutefois, la réussite des candidats est légèrement supérieure à celle des candidates, ils représentent près de 20% des admis soit 7 points de plus que leur part parmi les candidats.

REPARTITION PAR SEXE						
	FEMMES			HOMMES		
	Présents	Admissibles	Admis	Présents	Admissibles	Admis
CAPES	448	205	104	145	56	26
CAFEP	68	20	10	19	7	2

Par ailleurs, parmi l'ensemble des candidats, les étudiants inscrits en master MEEF représentent le groupe le plus important (40%). Ils ont aussi ceux qui connaissent la plus grande réussite au CAPES (65,2% des lauréats sont étudiants en INSPE). On note également une part importante des candidats exerçant déjà dans le second degré mais avec une réussite moindre. Contractuels, vacataires et AED représentent 22,8% des candidats mais seulement 12% des admis.

Enfin, les plus jeunes lauréat(e)s sont âgé(e)s de 22 ans (9 candidats) le ou la plus âgé(e) de 51 ans.

Partie 2 : Les épreuves d'admissibilité du concours

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Ces remarques générales s'appliquent tant aux épreuves de la session 2021 qu'à celles de la session à venir.

Chaque épreuve doit conduire à rédiger des écrits structurés respectant les éléments formels et réflexifs énoncés dans cette seconde partie du rapport.

L'écrit doit témoigner de la maîtrise de la langue française par le candidat :

- Sur l'orthographe : le candidat doit absolument veiller à relire sa copie car un nombre trop important d'erreurs n'est pas acceptable à ce niveau de recrutement. Les copies peuvent être lourdement pénalisées. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation et renvoie les candidats au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Compétence commune « Maîtriser la langue française à des fins de communication »).
- Sur la syntaxe : la copie doit être entièrement rédigée et chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier son propos. Si, dans l'une des épreuves, le candidat choisit d'insérer un tableau ou un graphique, il ne peut s'agir que d'un support qui ne le dispense pas d'une formulation explicite de son contenu et d'une présentation précise du document.
- Sur le lexique : utilisation d'un vocabulaire précis et varié. Par exemple, internet et web ne signifient pas la même chose.
- Sur le registre de langue : éviter des expressions familières ou triviales, éviter aussi les abréviations abusives : « prof doc », « ensgt », « pol doc » ...
- L'utilisation de sigles répond à une règle : toujours développer le sigle à la première utilisation à l'exception d'acronymes d'autorité (par exemple : CNRS).

Le jury rappelle que la lecture des copies est grandement facilitée par une présentation de qualité : écriture lisible, soignée, sans ratures ; une rédaction aérée, une distinction notamment des différentes parties dans chacune des épreuves en les marquant clairement voire en passant à la page suivante. Le travail d'écriture a une fin de communication : une copie lisible indique que son auteur a le souci du lecteur, qualité professionnelle attendue.

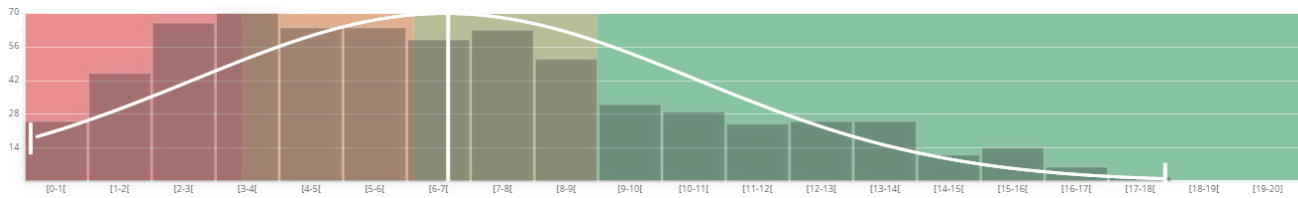
2. Epreuve de maîtrise des savoirs académiques

L'épreuve comporte deux parties. La première partie consiste en une composition à partir d'un texte et porte sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication. Elle permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à l'étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication. La deuxième partie est une réponse à

une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation. Elle permet d'évaluer des connaissances en matière de documentation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Epreuve de MSA - répartition des notes des candidats de la session 2021



2.1 Les attendus généraux

2.1.1 Attendus relatifs à la composition

A partir d'une question appuyée sur un court écrit scientifique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC) ou d'une discipline connexe interrogeant les phénomènes info-documentaires, le candidat développe une réflexion structurée autour d'une problématique.

Le sujet relève des SIC, il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre, information scientifique et technique, médias, recherche et évaluation de l'information, circuits de diffusion, veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information (processus de recherche, de sélection, de lecture...).

La composition est, étymologiquement, l'action de former un tout en rassemblant divers éléments. Tous les éléments doivent être réunis pour que la composition soit réussie : une forme écrite structurée, une réflexion claire et pertinente organisée autour d'une problématique qui articule une analyse du texte, le sujet et des connaissances scientifiques complémentaires.

La forme attendue est un écrit structuré dans lequel tout est rédigé (pas de titres, sous-titres...) comportant une introduction présentant le sujet, une problématique et un plan, un développement en différentes parties et une conclusion.

Introduction de la composition

Elle peut débiter par une phrase d'accroche cernant le sujet et le situant par exemple dans une actualité précise et professionnelle. Le jury néanmoins met en garde contre les entrées en matière trop banales, stéréotypées, les lieux communs : « la révolution numérique a tout transformé », « internet permet à tout le monde de lire tout, tout le temps ».

Elle doit comporter une présentation du sujet qui inclut une définition de toutes les notions-clés : cette étape est souvent absente ou insuffisamment développée.

Attention à ne pas réduire le sujet à une seule dimension – éducative par exemple - en laissant de côté les aspects sociaux, économiques, juridiques et politiques.

L'auteur est présenté et resitué dans son contexte scientifique (positionnement social et/ou scientifique, statut, domaines de recherche, publications) et l'extrait est replacé dans l'ensemble de la publication et en fonction de la date du propos. Trop peu de candidats ont utilisé l'image, hormis pour la citer en tant qu'illustration du propos textuel.

Le candidat pose ensuite une problématique, question différente de celle du sujet. La problématique doit montrer le questionnement du candidat résultant d'une analyse du sujet enrichie des apports du texte et de ses connaissances. La formulation de la problématique est essentielle car elle conditionne la compréhension du propos qui suit. Elle est un fil rouge qui conduit la réflexion. Le jury regrette que trop souvent la problématique ne soit pas formulée et lorsqu'elle l'est, la question posée dans le sujet est souvent reprise sans utiliser le texte d'appui :

Le plan est présenté en fin d'introduction. Il découle de la problématique et doit donc constituer des axes de réflexion à partir de celle-ci. Le candidat veillera ensuite à suivre précisément le plan énoncé.

Développement

Il est rédigé en fonction du plan donc organisé en différentes parties.

Les auteurs convoqués pour illustrer les idées mises en avant sont présentés et cités avec pertinence. Il ne s'agit pas de rester forcément dans le champ des SIC, les sciences connexes peuvent également être convoquées comme la sociologie, la philosophie, la psychologie, les sciences de l'éducation ou du langage... La présentation d'auteurs et / ou d'idées est toujours en lien avec la partie traitée et il ne s'agit pas de tomber dans des compilations qui font perdre l'intérêt de prendre appui sur des éléments issus de la recherche. Les références théoriques doivent être diverses, utilisées à bon escient et suffisamment exploitées, systématiquement en lien avec l'argument évoqué. Attention à bien orthographier les noms patronymiques ! Lorsque les candidats n'ont pas de références, ne citent aucun auteur, ni aucune thèse, la composition devient une simple dissertation et s'éloigne ainsi des attendus de l'épreuve.

Le développement doit être articulé et faire apparaître la logique intellectuelle de la réponse. Les transitions entre les parties permettent la fluidité du propos.

Conclusion

Il s'agit de reprendre les éléments clés du développement pour permettre de répondre vraiment à la problématique initialement posée. L'enjeu est double : non seulement de répondre à la problématique rédigée, tout en montrant la complexité du sujet et une pluralité d'analyses et de points de vue selon les courants, les périodes, les ancrages épistémologiques et théoriques revendiqués.

2.1.2 Attendus relatifs à la question en épistémologie de la documentation

La question épistémologique propose au candidat de réfléchir à partir d'une notion appartenant au champ de la documentation. Cette partie est distincte de la composition. Le jury n'attend pas de lien entre les deux parties.

Le candidat soumet un écrit organisé, qui n'est pas une dissertation mais une réponse à la question.

Une définition

Afin d'éviter les contre sens ou les hors sujets, le candidat propose une délimitation conceptuelle et des éléments clés pour comprendre la notion / les notions. Celles-ci doivent être resituées dans les différents domaines de la documentation et si nécessaire dans un champ des SIC. Il est attendu que le candidat délimite donc précisément tous les termes le sujet

Le jury ne peut se contenter d'une approche généraliste. Les lieux communs sont à éviter.

La situation de la notion dans l'histoire de la documentation (repères chronologiques)

Le candidat situe précisément le sujet dans l'histoire, évoque des dates ou périodes clefs, permettant de l'éclairer.

Les enjeux actuels du sujet

Le candidat peut problématiser cette partie en faisant état des débats sur la question ou de faits liés à l'actualité. Il doit notamment citer des auteurs dont les travaux sont relatifs à la question et confronter leurs travaux

Les candidats veilleront à éviter une description purement factuelle des actions du professeur documentaliste même en lien avec la question. Le jury apprécie lorsque certains candidats parviennent à articuler leurs connaissances avec une posture professionnelle.

2.2 Propositions de corrigés pour l'épreuve de maîtrise des savoirs académiques session 2021

ANALYSE DU SUJET DE LA COMPOSITION

Le double extrait présenté pour étude est un article écrit par Jean-Stéphane Carnel, chercheur en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Il est publié dans la revue *Communication & Langages*, qui est une des plus importantes revues en SIC à l'ancrage communicationnel fort. La date de publication, 2009, invite à une mise en perspective, à une interrogation sur l'actualisation du propos de l'auteur. Le premier extrait textuel relative la réception des images d'une jeune fille par les journalistes eux-mêmes. Le second extrait revient sur « l'inhabituelle unité de lieu (et) unité de temps » choisie pour ce reportage, et ce sujet en particulier.

Un élément, inédit dans cette épreuve de MSA depuis sa création, retient immédiatement l'attention lors de la prise de connaissance du document : la présence d'une image.

Un point de vigilance : Le sujet posé est résolument tourné vers l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). Le texte invite à penser conjointement deux volets : l'éducation à l'analyse de l'image et le rôle des émotions.

Repères pour l'évaluation du sujet 2021

Critères pénalisants

- ✓ Absence de mise en perspective de la date de publication de l'article au regard du contexte et des enjeux actuels
- ✓ Un propos focalisé sur le web et / ou les réseaux sociaux numériques
- ✓ Absence de références théoriques de base sur l'image
- ✓ Le sujet est enfermé dans une approche psychologisante de l'image au détriment de la question d'une « éducation à » qui ne peut se résumer à cet aspect
- ✓ Absence de lien entre l'EMI et la culture de l'information et des médias

Mentions valorisées

- ✓ Mention de recherches sur les liens entre connaissance et émotion
- ✓ Mise en perspective des logiques de circulation des images (notamment pratiques journalistiques) et les enjeux pédagogiques liés (perspective des médiations)
- ✓ Connaissance fine de la « consommation » médiatique par les jeunes et de leur rapport à l'image
- ✓ La notion d'évaluation de l'information à travers l'image est abordée
- ✓ Les ressources citées pour l'éducation à l'image sont présentées et contextualisées en lien avec le sujet

PROPOSITION DE PROBLEMATIQUES

Dans quelle mesure l'environnement informationnel et médiatique invite-t-il à reconsidérer l'image et les contenus et méthodes pédagogiques d'analyse de cette dernière ?

Ou

En quoi l'éducation à l'analyse de l'image est-elle renouvelée par le statut de l'image au sein de l'environnement informationnel et médiatique actuel ?

PROPOSITION DE PLAN DEVELOPPE

1. L'image, un objet d'analyse au cœur de la « vidéosphère »

1.1. La télévision, au commencement de la « vidéosphère »

Le concept de « vidéosphère », posé par le sémiologue Régis Debray dans les années 1990, caractérise l'époque à laquelle fait référence le texte de Jean-Stéphane Carnel. L'entrée dans la « vidéosphère », qui succède à la « logosphère » et à la « graphosphère », témoigne de l'appartenance à une civilisation de l'image où « le visible fait autorité ». L'image a une capacité inégale à capter l'auditoire et cette force de persuasion n'est pas sans effet sur la réception.

Dans ce processus de rhétorique visuelle déployée pour capter l'auditoire, la télévision a été, et est encore, pointée avec force. En recourant aux images-chocs, le média est, selon Régis Debray, à l'origine d'une double manipulation : manipulation des journalistes eux-mêmes, persuadés de bien

faire au nom de la sensibilisation du public à un événement ou un fait, et manipulation des téléspectateurs qui en étant témoins directs se retrouvent « auteurs, par transfert ou procuration ». Les chercheuses en SIC Divina Frau-Meigs et Sophie Jehel ont elles aussi alerté sur les enjeux économiques et les responsabilités sociales de ce qu'elles nomment « les écrans de la violence ».

Si la télévision a toujours été fustigée pour une utilisation de l'image au service de la submersion émotionnelle des téléspectateurs, soupçonnée à cet égard de manipuler le public, le débat entre connaissance et émotion n'est pas nouveau et s'ancre dans une controverse scientifique mais aussi éducative / pédagogique.

1.2. Émotion et connaissance : une impossible alliance ?

Les débats sur les liens entre émotions et connaissance ne sont pas nouveaux, et continuent d'être l'objet de tensions qui peuvent sembler irréconciliables.

Pour certains, l'émotion est une entrave indépassable à l'accès à la connaissance. En effet, il existe une contradiction entre le temps immédiat de l'émotion qui suscite l'action voire la réaction, et le temps long et patient qui permet l'accès à la connaissance (Jon Elster). Pour d'autres, l'émotion est un rapport au monde. En ce sens, l'homme est à tout moment affecté, touché par des événements, c'est ce qui le relie au monde. L'émotion relève de la communication sociale, car elle est aussi une façon de (se) signifier aux autres (David Le Breton). L'émotion constitue ainsi une dimension fondamentale de l'expérience humaine et à ce titre est aussi une forme de connaissance.

Dans le monde de l'éducation, l'opposition entre émotion et connaissance apparaît stérile au vu des travaux historiques en psychologie démontrant qu'il n'y a pas de processus cognitif sans mise en jeu affective (Jean Piaget). Le sujet semble d'ailleurs s'imposer au vu des contextes sociétaux. Ainsi en 2019, la revue *Diversité* (CANOPÉ) a consacré un dossier aux émotions à l'école. Le chercheur en Sciences de l'éducation Philippe Meirieu y conseille de trouver un équilibre entre la mise à distance de l'émotion, potentiel obstacle à l'apprentissage, et son statut de vecteur pour apprendre.

L'émotion est particulièrement engagée dans l'appréhension et la lecture de l'image. Le psychanalyste Serge Tisseron a, sur ce point, souligné dans un ouvrage éponyme « les bienfaits de l'image ». Il invite surtout à ne pas globaliser l'approche et l'analyse de l'émotion en lien avec l'image, appelant à différencier l'impact psychique de l'image dite violente et la force émotionnelle de l'image, qui détient « trois pouvoirs » : pouvoir d'immersion, pouvoir de transformation et pouvoir de signification.

2. De la « vidéosphère » à « l'hypersphère » : un objet renouvelé dans ses appréhensions

Face à la réévaluation de la place du médium télévisuel dans l'industrie médiatique (perte d'un monopole, notamment celui de *l'agenda setting*), dans la lignée des travaux de Régis Debray, la chercheuse en SIC et médiologue Louise Merzeau propose le concept d'hyper sphère dans les années 2000. Le temps est venu d'un enchevêtrement entre communiquer et transmettre, avec une personnalisation de l'information inscrite dans une problématique de marché complexe.

2.1. L'image au sein d'un « régime inter médiatique » (Jeanneret, 2000)

Au sein de ce « régime inter médiatique » (Yves Jeanneret), les pratiques informationnelles et médiatiques des individus se déploient sur des supports multiples. On note que l'image y tient une place très importante, qu'elle soit photographique ou audiovisuelle (enquêtes mettant en avant les recours à la vidéo pour s'informer).

2.2. L'émotion au cœur des stratégies éditoriales (le retour des émotions ?)

La question des émotions réapparaît de façon cruciale à l'heure où les stratégies éditoriales des plateformes exploitent la force de persuasion de l'image, à tel point que le choix émotionnel prévaut parfois sur le caractère informationnel / documentaire : l'intention éditoriale repose sur l'émotion suscitée par les images principalement, comme en témoignent les responsables éditoriaux des médias *Brut* (Laurent Lucas) ou *Le Monde* Olivier Lafargue, chef du service *TikTok-Snapchat*).

Cette perspective est encouragée par les logiques économiques de diffusion et de circulation des publications sur les plateformes. Camille Alloing et Julien Pierre ont mis à jour ces stratégies de captation des données, certes, mais aussi de l'attention (Yves Citton), qui est sursollicitée par le déferlement d'images et le flux de sollicitations émotionnelles qu'elles suscitent.

Dans son texte, Jean-Stéphane Carnel fustige l'unité spatio-temporelle instaurée par le traitement médiatique télévisuel pris pour exemple. Or on constate que ce choix est aujourd'hui fortement plébiscité, par les plateformes médiatiques ... et par les usagers. Pensons aux formats 100% Vidéo (*Brut*, *Loopsider*, *Konbini*) qui quasiment systématiquement font précisément le choix de l'unité spatio-temporelle pour traiter un sujet, à base d'images souvent « chocs ». C'est une question éthique pour les médias qui est ici soulevée (François Jost). Du côté des usagers, et notamment les jeunes publics, ce traitement médiatique donne le sentiment d'une exhaustivité de l'information (alors que précisément la diversité des points de vue se trouve sacrifiée).

2.3. Des conséquences sur la perception et l'évaluation de l'information

Le statut de l'image et de la confiance conférée dans le message médiatique reposant sur l'image est au cœur de nombreuses polémiques. Le rapport au monde instauré par l'image numérisée est très différent de celui instauré par la photographie, selon Louise Merzeau, qui qualifie cette image à la fois de « moins crédible et plus trompeuse ». De fait, le philosophe François Soulages évoque une crise de confiance envers l'image. Une crise de confiance qui s'inscrit dans un contexte plus large de méfiance vis-à-vis des médias et du traitement médiatique de l'information (Cf. Baromètre *La Croix*, 2021).

En outre, le phénomène de viralité émotionnelle sur les réseaux sociaux numériques (RSN) constitue une préoccupation majeure : le flux fait écran aux compétences critiques. La figure d'autorité évolue avec un traitement de l'image en circulation qui est réalisé par les individus eux-mêmes sur les RSN. On peut penser à l'exemple de la photographie de migrants qui auraient organisé un pique-nique dans un cimetière à Calais. 24 000 partages sur *Facebook*. L'émotion suscitée par l'image, et les contextualisations faites, ont totalement bloqué l'exercice critique.

On le sait depuis les travaux de Nicole Boubée en 2007 : pour rechercher, et évaluer l'information (sa pertinence, voire sa fiabilité), les élèves de collège et lycée passent par l'image.

3. Quelle éducation à l'image pour le développement d'une culture critique de l'information et des médias ?

3.1. L'éducation à l'image : une problématique de formation

L'éducation à l'image est reconnue comme une des littératies essentielles pour agir dans le monde. En 1969, John Debes, affirme le concept de littératie visuelle (visual literacy) et la nécessité d'une mobilisation collective sur cet enjeu éducatif en fondant l'International Visual Literacy Association. Concrètement, la littératie visuelle désigne alors l'ensemble des compétences visuelles que l'être humain développe par le regard et d'autres expériences sensorielles. Debes appelle de ses vœux l'avènement d'un individu « visuellement instruit ». En 2010, l'ALA (American Library Association)

définit cette Visual Literacy parmi les littératies nécessaires à la maîtrise de l'information. « La littératie visuelle est un ensemble de capacités permettant à l'individu de trouver, interpréter, créer et utiliser efficacement les images et les médias visuels ».

Le système éducatif français se préoccupe de l'image comme objet pédagogique depuis de nombreuses années. Cette préoccupation a fait l'objet d'écrits fondamentaux produits par Geneviève Jacquinot, notamment, chercheuse en sciences de l'éducation et en SIC, qui a milité avec force dans les années dès la fin des années 1970 pour que l'image ne soit pas conçue comme une simple illustration, support pédagogique pour développer des connaissances disciplinaires, mais comme un objet d'enseignement-apprentissage part entière.

Dans le système éducatif français, de nombreux dispositifs d'appui pour l'éducation à l'image existent, comme Collégiens/Lycéens au cinéma. Depuis Loi 2013, l'instauration du PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) permet d'aborder l'image comme objet dans toute sa diversité. L'éducation à l'image (dont cinéma et audiovisuelle) contribue à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le traitement de l'image est abordé fortement dans le cadre de l'EMI, du cycle 2 à la Terminale. Notons aussi que le traitement informatique de l'image est une compétence certifiée par le PIX.

3.2. Méthodes pédagogiques pour éduquer le regard critique sur l'image

Pour mener à bien cette éducation à l'image, en posant au cœur de cette éducation aussi les problématiques de réception subjective, les méthodes pédagogiques sont à penser. Il s'agit d'« apprendre à voir » pour reprendre l'expression de l'historien de l'image Laurent Gervereau, connu pour son site *Decryptimages*.

L'éducation à l'image passe par la maîtrise de son histoire mais aussi la capacité à soi-même fabriquer des images pour mieux en saisir le processus de fabrication. C'est le principe sur lequel repose aussi l'instauration d'un média scolaire par établissement en 2015. On peut aussi penser aux nombreuses séances pédagogiques reposant sur l'analyse et la fabrication d'images de presse, notamment, dans le cadre de l'EMI-EMC.

Plus encore, il convient de développer des méthodes pédagogiques permettent de prendre conscience des émotions qui nous traversent lors de la réception d'une image. Pour ce faire, la méthode de sémiotique sociale mise en oeuvre par Alexandra Saemmer et Nolwenn Tréhondart, chercheuses en SIC, apparaît inspirante. Cette démarche consiste, en plus du travail traditionnel sur les signifiés et signifiants de l'image, à, individuellement et collectivement, identifier et conscientiser ses « filtres interprétatifs » qui agissent de manière mécanique lors de la réception d'une image. L'idée sous-tendue par cette démarche : « Nous percevons sans être conscients du mécanisme de la perception » (Umberto Eco), et donc sans conscientiser la force émotionnelle (et ses raisons) de l'image à réception. Interpréter la sémiose (le processus de production de sens), ce sur quoi elle s'appuie, dont les filtres interprétatifs engagés et les émotions liées, constitue une éducation au regard face à l'image et une clé pour le développement de compétences critiques en information.

CONCLUSION POSSIBLE

L'article de Jean-Stéphane CARNEL nous semble poser en filigrane la question de la responsabilité du professionnel de l'information et des médias dans le traitement de l'information et l'exploitation de la puissance émotionnelle de l'image. Il nous semble que la responsabilité du professeur documentaliste dans le processus d'éducation à l'information et aux médias est également essentielle. Travail de distanciation émotionnelle, d'une part, pour être en mesure non seulement de ne pas transmettre aux élèves la violence émotionnelle de sa propre réception d'une image, mais aussi,

d'autre part, faire œuvre d'éducation critique en favorisant une véritable structuration des connaissances, en dotant l'élève de clés de compréhension mais aussi d'action.

QUESTION SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE, AUX ENJEUX ET A L'EPISTEMOLOGIE DE LA DOCUMENTATION

Analyse du sujet

Le RGPD n'est pas une notion info-documentaire mais un dispositif légal.

Enjeux du sujet

Entré en vigueur en mai 2018, le règlement général sur la protection des données personnelles pose un nouveau cadre juridique en matière de protection des données personnelles des citoyens européens afin de répondre aux évolutions du numérique. Il complète ainsi la loi française de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le citoyen est ainsi amené à opérer un meilleur contrôle de la gestion de ses données.

Repères pour l'évaluation du sujet 2021 :

Critères pénalisants

- Aucune définition clé indispensable au traitement du sujet, ni définition du RGPD et ni présentation du contexte de sa création (date, lien avec la Loi Informatique et Libertés)
- Ignorance de l'existence de la CNIL, acteur incontournable dans la régulation des données
- Les limites du RGPD dans un univers où les données sont un produit mondialisé ne sont pas abordées
- Aucune connaissance des missions des personnels d'un établissement scolaire dans l'application du RGPD
- Absence de problématisation de la question du RGPD et présentation uniquement factuelle

Mentions valorisées

- La question des enjeux de formation pour la communauté éducative est abordée : choix des outils pour enseigner
- La question du RGPD est posée dans une perspective pédagogique et d'acquisition d'une culture informationnelle pour les élèves
- Des références lui permettant d'étayer le propos sont convoquées : GAFAM, Open Source, Communs
- La question du RGPD est placée dans l'actualité

Problématique

Dans quelle mesure le RGPD, outil réglementaire, peut-il permettre le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information ?

Plan et développement

1. Eléments de compréhension du RGPD

1.1 Evolutions numériques : vers une régulation de l'usage des données personnelles

Dans son *Dictionnaire de l'information* Serge Caçaly définit la donnée comme une représentation conventionnelle, après codage, d'une information sous une forme permettant d'en faire le traitement informatique. Une donnée personnelle quant à elle est une information relative à un particulier identifié ou identifiable, grâce à plusieurs éléments propres à son identité comme le nom, l'âge, le sexe, le domicile, les informations médicales, etc. Dans le cadre plus précis du sujet, le RGPD est donc l'outil

légal permettant de réguler le traitement informatique des données personnelles, c'est-à-dire les opérations de collecte, d'enregistrement, d'organisation, de conservation, d'adaptation, de modification, d'extraction, de consultation, d'utilisation, de communication.

Ces opérations donnent lieu à la création de traces numériques : cookies, historique de navigation, publications (tweets, snap...), pseudo, géolocalisation, adresse IP. C'est la collecte des données à partir des traces numériques qui permet aux algorithmes d'arriver à un certain niveau de profilage des internautes. Parmi les acteurs incontournables de la protection des données personnelles : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui est l'autorité administrative indépendante de référence chargée de veiller à la protection des données personnelles du citoyen ; les associations de défense de défense et de promotion des droits et des libertés sur Internet comme la Quadrature du net.

1.2 Un cadre européen dans un univers numérique mondialisé

Dans un contexte de monétisation des données « Quand c'est gratuit, c'est que c'est vous le produit ! » (« L'homme est un document comme un autre », Olivier Ertzscheid), la problématique des données personnelles informatisées devient économique. Ainsi les réseaux sociaux numériques vivent du commerce des informations que l'internaute lui délivre. Les entreprises GAFAM (Etats-Unis), TikTok (Chine), Deepnostalgia-Myheritage (Israël) n'hébergent pas les données sur le sol européen et ne sont donc pas soumises au RGPD. Enfin, il est important de rappeler que dans ce contexte international photos, conversations, vidéos, même supprimées, sont parfaitement préservées dans les archives de l'entreprise pendant un temps indéterminé et qu'elles ne sont plus la propriété de leur émetteur. En 2013, l'affaire Snowden révèle le système de surveillance des individus mis en place aux Etats-Unis.

Le RGPD serait-il alors une utopie ? Les limites du RGPD n'annulent pas son caractère indispensable dans la démarche de construction de la transparence sur l'usage des données personnelles. Il permet de transformer l'acte de délivrance des données en acte conscient et de responsabiliser entreprises, institutions publiques et privées au traitement de ces données. Des figures emblématiques de l'engagement en faveur de la préservation des libertés individuelles et collectives émergent : Aaron Swartz ou encore Richard Stallman, tous deux militants en faveur de l'open source.

2. L'application du RGPD dans le cadre scolaire

2.1 Obligations et missions de l'établissement

Un établissement scolaire traite les données personnelles de l'ensemble de la communauté éducative. Il est donc soumis à des obligations : mise en œuvre technique et organisationnelle nécessaire au respect de la protection des données personnelles ; tenue d'un registre des traitements en relation avec le délégué académique à la protection des données. En 2018, l'Education nationale a annoncé la création d'un code de conduite auquel les établissements devront adhérer.

Au-delà des aspects juridiques, l'établissement a un rôle pédagogique à jouer. Auprès des parents, il est essentiel de les informer sur leurs droits et sur la protection des données de leur enfant. Auprès des personnels, il est absolument nécessaire de proposer des formations sur l'usage les applications ou plateformes utilisées à des fins pédagogiques mais qui collectent les données des élèves (*Pokemon Go*, *Googleclassroom*, etc.).

Enfin, l'établissement doit encourager les actions d'éducation à la protection des données personnelles et promouvoir un usage citoyen des réseaux. Pour cela, le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) et la certification PIX sont à mobiliser.

2.2 Du côté des professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes traitent les données à caractère personnel : fichier emprunteur intégré au logiciel de gestion documentaire ; emprunts effectués par les usagers du CDI. Dans ce contexte, les professeurs documentalistes respectent une éthique professionnelle qui consiste par exemple à effectuer des statistiques de prêts anonymes à l'échelle d'une classe, d'un niveau de classe... Mais qui ne doivent en aucun cas ne concerner qu'un seul élève. Les professeurs documentalistes doivent ainsi s'assurer de compléter le registre des activités de traitement en signalant tous les logiciels et applications utilisant les données personnelles des usagers (BCDI, PMB, CDIstat, etc.).

Par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (circulaire de mission des professeurs documentalistes – 2017), le professeur documentaliste est amené à élaborer des dispositifs d'enseignement et d'éducation, en collaboration avec collègues de discipline, CPE, partenaires extérieurs, autour de cette thématique des données personnelles (protection, sécurité, gestion, traitement, enjeux économiques). Pour cela, l'équipe éducative peut s'appuyer sur les programmes. L'exemple de l'enseignement de sciences numérique et technologie (SNT) est particulièrement explicite sur ce sujet puisque l'une des thématiques du programme porte sur « les données et l'information ». En tant que « maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition », le professeur documentaliste repère les ressources en lien avec le sujet. Citons quelques exemples : *Dans la tête de Juliette* (BD-CLEMI) ; « Connais-toi, échappe-toi » (Jeu d'évasion) ; série « Dopamine » (épisodes sur YouTube et Facebook) ; CryptoParty, un mouvement populaire mondial pour apprendre de manière ludique à appréhender les données.

Conclusion

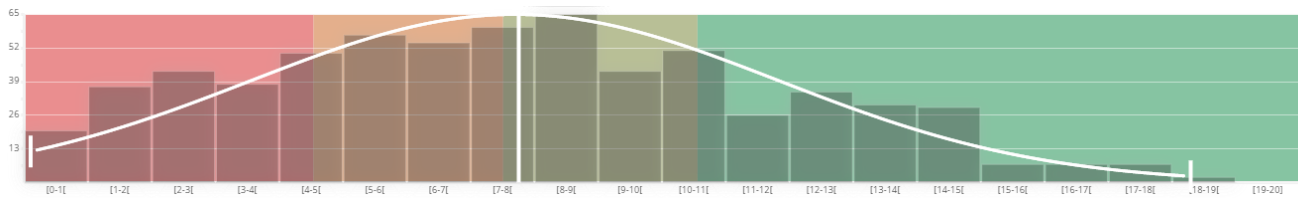
Le RGPD est un outil de réglementation indispensable à la régulation du trafic des données personnelles des citoyens. Il ne suffit pourtant pas à lui seul à faire face aux nouvelles puissances marchandes. La crise sanitaire a également soulevé de nouvelles questions pour les états quant à la collecte de données de géolocalisation comme outil d'endiguement de la pandémie. Le RGPD ne peut garantir une pleine et entière maîtrise des citoyens de leurs données. Il permet néanmoins à chacun d'exercer de manière plus avertie ses droits mais aussi ses devoirs. Pour cela, la mise en œuvre de projets sur les thèmes liés au RGPD contribue au développement d'une culture informationnelle chez les élèves.

3. Epreuve d'étude d'un sujet de politique documentaire

L'épreuve consiste en l'étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré. Elle prend appui sur un dossier. A partir d'une problématique dégagée à sa lecture, le candidat établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité. L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse. La conclusion permet d'évaluer sa capacité à prendre un recul critique par rapport aux informations apportées en rapport avec sa future activité professionnelle.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Etude d'un sujet de politique documentaire : répartition des notes des candidats de la session 2021



3.1 Remarques générales

Cette épreuve comporte des spécificités, notamment parce qu'elle s'appuie sur un dossier de trente à quarante pages dont la lecture rapide et sélective est indispensable et oblige à une maîtrise méthodologique forte.

Le candidat doit apprendre à gérer son temps ce qui exige une formation et un entraînement conséquents. Une difficulté majeure constatée est en effet celle qui consiste à traiter les différentes parties qui constituent l'épreuve.

LE PLAN DE CLASSEMENT

Le plan de classement est l'organisation raisonnée de documents. En ce sens, c'est un outil documentaire. C'est aussi un outil de communication constituant l'entrée en matière du dossier documentaire.

Le travail du candidat consiste à organiser le contenu du dossier et lui donner un sens et une cohérence en proposant une structure de lecture, en fonction de la problématique retenue. Il n'y a pas un mais plusieurs plans possibles, toujours.

Il doit être présenté sur une seule page de façon claire et aérée laissant voir les parties / sous-parties proposées avec les documents qui y sont rattachés. Le sujet doit y apparaître. Il est inutile de souligner, les retraits et sauts de ligne suffisent à donner à voir la structure. Certains candidats font apparaître la problématique sur cette même page ce qui facilite la lecture du correcteur qui peut ainsi immédiatement évaluer la cohérence entre la problématique et le plan. Cela ne dispense pas le candidat de poser à nouveau clairement cette problématique dans l'introduction de la note de synthèse.

Les titres doivent être explicites, précis et pertinents. Un titre doit correspondre à une idée. Les titres concis et synthétiques sont à privilégier. Un titre n'est pas une phrase.

La lecture du plan doit renvoyer à un cheminement intellectuel, démontrer un raisonnement. Ce n'est pas seulement une juxtaposition de thématiques. Chaque année, le jury déplore le manque de logique et de progression de bien des plans proposés par les candidats. Ex. : il paraît curieux de finir un plan par une interrogation sur les enjeux éducatifs alors que c'est un préalable à toute réflexion. On ne devrait pas trouver non plus la même idée dans plusieurs parties.

Le candidat veillera à équilibrer le plan entre les différentes parties et privilégiera les plans permettant de regrouper les documents pour en favoriser le dialogue. Chaque document ne sera cité qu'une seule fois.

LA NOTE DE SYNTHÈSE

Comme pour la précédente épreuve un écrit structuré et rédigé est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Cet écrit suit exactement le plan proposé en amont.

INTRODUCTION

L'introduction est la première approche du lecteur, elle doit donc susciter son intérêt. Cet intérêt peut être éveillé par une première phrase d'accroche qui situe précisément le sujet. Le sujet peut par exemple être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant de nouveaux dispositifs. C'est l'occasion de montrer ce que l'on sait de la politique éducative nationale sur le sujet en plus des textes du dossier, de montrer sa culture générale et la connaissance des grands débats actuels. En revanche, les banalités et généralités qui pourraient être mobilisées sur n'importe quel sujet sans apporter d'information utile à la question précise sont à bannir.

Le candidat propose une définition des termes du sujet qui doit permettre de le circonscrire. Cette étape est indispensable notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique et le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier et les modalités d'exploitation, en étant le plus réaliste possible. C'est une opportunité pour montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire.

Le candidat présente également le dossier en rendant compte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il s'agit de souligner l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou pas des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc. Sans exclure d'autres types de documents, dans les dossiers, on trouve principalement des textes officiels, réflexifs, des exemples d'activités sur lesquels s'appuie le sujet.

Le candidat pose ensuite la problématique. Elle souligne les enjeux liés au sujet. Ce n'est pas une simple question. C'est une question problématisante, c'est-à-dire qui met en évidence ce qui pose problème ou fait débat autour du sujet (il est vivement conseillé de ne pas poser plusieurs questions). La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. C'est le point cardinal de la copie, sa formulation doit être très soigneusement travaillée.

Le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique, il présente les différentes parties du développement. L'annonce doit se faire par une description logique qui identifie les différentes parties et de façon neutre sans « je » ni « nous » ni « on ».

CORPS DE LA NOTE

Il est construit selon le plan annoncé, avec des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Ce n'est pas une succession de résumés. Les bonnes copies articulent de manière fluide et

dialoguée les idées des documents. Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. Attention ! Tout est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée de la partie puis celle de la sous-partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Ceux-ci appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions-clés autour du sujet.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception sans tomber dans un référencement bibliographique complet. Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : (document x).

Dans une note de synthèse, le rédacteur n'amène aucune idée personnelle, il traite avec recul des idées des auteurs des différents documents, il respecte le sens du propos de l'auteur. Il faut dégager les apports et les particularités (apports singuliers et points forts) de chaque texte qui doivent tous être cités une fois selon le plan proposé tout en évitant la paraphrase. Ensuite, dans la présentation des idées, il faut mettre en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions des uns par rapport aux autres pour proposer une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties.

CONCLUSION

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles on aboutit logiquement après le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. La conclusion est à distinguer de l'avis personnel, autre partie de l'épreuve.

POINT DE VUE PERSONNEL

La rédaction d'une réflexion personnelle engagée offre des possibilités supplémentaires de démontrer ses connaissances personnelles au-delà des documents proposés, de développer une thématique associée avec des illustrations originales, de valoriser sa culture propre.

Dans l'économie des épreuves écrites du CAPES, la réflexion personnelle occupe toujours une place importante dans le barème ; il est donc dommage de lui accorder trop peu de temps plus encore de la négliger.

Le propos doit être organisé avec introduction, développement, conclusion, voire une problématique. Le candidat va exprimer son avis en l'étayant par ses connaissances propres et sa posture professionnelle. Il doit s'appuyer sur ses connaissances théoriques (SIC, sciences de l'éducation), des connaissances sur les processus d'apprentissage et le système éducatif, des exemples concrets et contextualisés du terrain, de son expérience éventuelle. La référence aux missions du professeur documentaliste est essentielle pour étayer la réflexion personnelle. L'action du professeur documentaliste doit être située au sein d'une communauté éducative où le professeur documentaliste travaille toujours avec des partenaires.

Il est possible d'offrir des prolongements dans la ligne du dossier proposé, de resituer le sujet dans le cadre d'une politique documentaire globale, d'ouvrir sur une question plus large.

Le jury insiste auprès des candidats sur la nécessité d'éviter les catalogues d'auteurs ou d'activités pour se concentrer sur les finalités des actions proposées et les différents positionnements professionnels possibles.

3.2 Indications de correction relatives au sujet de la session 2021

ACTUALITE ET ENJEUX DU SUJET

Le sujet renvoie à des enjeux sociétaux forts

- L'expression orale est un marqueur social : elle reflète les inégalités sociales tout en étant une source d'inégalités.
- Les normes scolaires en termes de maîtrise de la langue orale sont fortement liées aux normes du langage écrit, elles renvoient à des codes sociaux et à des attendus souvent implicites. (cf travaux de B. Lahire)
- La maîtrise de l'oral est un enjeu en termes de réussite scolaire et, au-delà, d'insertion professionnelle et sociale.

Le sujet s'inscrit dans les questionnements actuels de l'école, en témoignent

- La création du Grand oral auxquels les élèves de terminale générale et technologique ont été soumis à partir de la session 2021 du baccalauréat, et le chef-d'œuvre qui donnera lieu à un oral de présentation à partir de la session 2022 du baccalauréat professionnel.
- L'épreuve orale à laquelle sont soumis les candidats au DNB.
- La présence et l'évaluation des compétences orales dans le cadre du socle commun de connaissance et de culture (domaine 1)
Sans que cette liste soit exhaustive, les candidats pouvaient trouver des pistes pour élaborer une problématique dans ces enjeux et questionnements.

Le sujet invite à une réflexion qui concerne tous les personnels d'enseignement et d'éducation

- Développer les compétences langagières à l'oral interroge les pratiques pédagogiques et les modalités d'accompagnement des élèves mais aussi la capacité d'une équipe à penser collectivement cet apprentissage, notamment pour l'inscrire dans un continuum.
- La maîtrise des compétences langagières est un enjeu en termes de climat scolaire.
- La nécessité de l'inscription dans un continuum implique un travail qui traverse les différents degrés d'enseignement.

Le sujet interroge les missions du professeur documentaliste

- Au titre des missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.
- Dans ses missions spécifiques.

Une analyse préalable de la façon dont le sujet interroge les missions du professeur documentaliste (spécifiques et communes) est dans tous les cas un atout pour s'assurer de bien en cerner les contours. En complément, le travail préalable d'analyse des termes du sujet contribue, au-delà de leur définition, à bien délimiter les différents aspects du sujet.

DEFINIR LES TERMES DU SUJET

Pour répondre à ce sujet plusieurs termes devaient être définis. Ces définitions constituent un aspect des connaissances personnelles que le candidat peut apporter dans l'introduction et sur lesquelles il peut s'appuyer pour construire la structure de sa réponse :

- **Compétences** : il existe un grand nombre de définitions de la notion de compétence. A titre d'exemple on peut retenir la définition des compétences dans le cadre du socle « chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. »
Il peut être fait référence au domaine du socle « comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ». Développer les compétences langagières orales implique de travailler des capacités multiples dans des situations variées impliquant aussi bien le choix des mots, d'un registre de langue, d'un ton que la maîtrise de la fluence, de ses émotions ou sa capacité à les exprimer ...
- **Langagières** : le langage renvoie à un ensemble de conventions qui se déclinent en fonction des situations et se différencient selon les groupes sociaux. La question se pose du langage ou des langages qu'il lui appartient de contribuer à développer, des codes que les élèves doivent acquérir pour être en mesure de répondre aux attendus de l'école et des missions que la nation lui a confiées, en particulier celle de former des citoyens.
- **Oral** : il s'agit d'un contexte particulier d'utilisation des compétences langagières qui est différent de celui de l'expression écrite et mobilise des compétences spécifiques. Le candidat doit percevoir ce qu'implique de travailler sur l'expression orale et ses codes dans des situations variées (dialogue, monologue, type d'interlocuteur et nature de la relation...), mais aussi sur la posture, la gestuelle...
- **Développer** : il convient pour le candidat de souligner que la maîtrise des compétences langagières à l'oral est un acquis qui se construit et de montrer comment l'école peut contribuer à cette construction.
Le langage est une faculté de tous, les compétences orales des élèves « préexistent » à leur entrée à l'école mais, pour des raisons diverses, elles peuvent être fondées sur des codes qui ne sont pas ceux de l'école, voire peuvent être un frein à sa réussite scolaire. Pour l'enseignant, une question est celle de prise en compte de ces acquis - parfois très éloignés des attendus de l'école - et de leur diversité dans la construction de son projet pédagogique pour remplir sa mission d'accompagnement de tous les élèves vers la réussite.
A l'école les situations dans lesquelles l'élève peut être amené à s'exprimer à l'oral sont multiples, souvent spécifiques au cadre scolaire (évaluations, interventions orales devant un/des professeur(s) et/ou devant la classe, échanges entre pairs ou avec les adultes...). De même, les situations de travail et modalités par lesquelles les compétences s'acquièrent sont variées, leur développement ne peut être porté par un seul enseignant ce qui oblige à penser la continuité du parcours de formation de l'élève dans le temps et, en parallèle, le travail au sein de l'équipe éducative et les missions du professeur documentaliste au sein de ce collectif.

EXPLOITATION DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Trois types de documents : recension (1,5,6,8,12), réglementaire (2, 3, 11,13), retour d'expérience (4,7,9,10).

Les documents sont riches et offrent parfois plusieurs entrées. Le candidat en opérant son choix de problématique opère nécessairement un choix dans la façon dont il mobilisera le document et dont il établira les liens entre les documents. Pour mémoire, les règles relatives au plan de classement imposent de ne se référer qu'une seule fois à chaque document quand bien même celui-ci comporterait plusieurs entrées. La définition de la problématique est donc une étape clé puisqu'elle doit permettre au correcteur de comprendre les choix opérés par le candidat dans le traitement des documents. Ces choix et leur adéquation avec la problématique sont un des points essentiels de l'évaluation du plan de classement et de la synthèse.

EXEMPLES DE PROBLEMATIQUES ET DE PLANS

Exemple 1

Problématique possible : **Comment une équipe pédagogique peut-elle accompagner les élèves pour les placer en situation de réussite à l'oral ?**

Partie 1. Des inégalités à la réussite de tous les élèves : l'oral comme pierre angulaire de la scolarité de l'élève

1. L'oral considéré comme discriminant. Doc. 2-8
2. Un objet d'enseignement au cœur des nouveaux programmes. Doc. 3-13

Partie 2. La parole de l'élève comme outil pédagogique de l'enseignant

1. Des situations pédagogiques de prises de parole hétérogènes Doc. 6-4
2. Une invitation à différencier cet apprentissage Doc 10-11

Partie 3. Un enseignement de l'oral à inventer au sein d'un collectif

1. Un engagement collectif indispensable. Doc. 1-9-12
2. Un accompagnement nécessaire à la réussite. Doc. 5-7

Exemple 2 :

Problématique possible : **comment faire de l'expression orale un levier pour la réussite de tous les élèves ?**

Partie 1 : Travailler les compétences langagières des élèves à l'oral pour répondre à la mission première de l'école

1. Une obligation inscrite dans les textes (3-13)
2. Un défi pour conduire tous les élèves vers la réussite scolaire (6-11)
3. Maîtriser les compétences langagières à l'oral une condition de l'insertion professionnelle et sociale (5-8)

Partie 2 : Le travail collectif de l'équipe pédagogique, un gage d'efficacité

1. Des compétences multiples à travailler dans des situations variées (1- 9)
2. Un objet complexe qui nécessite une réflexion collective sur les dispositifs pédagogiques (2-7-12)
3. Le professeur documentaliste force de proposition pour contribuer à la mobilisation collective (4-10)

Partie 3 : Les épreuves d'admission

1. Remarques générales sur les deux épreuves

Le jury veille à mettre les candidats dans les meilleures conditions tant durant le temps de préparation que pendant l'interrogation. Cet accueil bienveillant n'exclut pas un questionnement exigeant et des attentes élevées au regard des enjeux d'un tel concours.

La capacité à gérer son stress au moment de l'épreuve est un des facteurs clé de la réussite. Il s'agit d'une compétence professionnelle attendue qui doit être travaillée en amont du concours ; ces épreuves sont des situations de communication exigeantes. La voix, la posture, la gestion de ses feuilles de brouillon, des technologies mises à disposition, tout doit être anticipé.

Dans les deux épreuves, les membres du jury apprécient les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec en introduction le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan puis le développement de la réflexion et une conclusion.

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative restent des éléments déterminants pour l'admission. S'il n'est bien évidemment pas attendu que le candidat connaisse dans le détail chacun de programmes d'enseignement, il doit faire la preuve d'une très bonne appropriation des textes relatifs aux missions du professeur documentaliste. Le candidat doit également avoir une habitude de recherche sur les textes réglementaires et une capacité à les exploiter pour en dégager les informations essentielles. Il est indispensable qu'il ait des repères (telles que la connaissance des domaines du socle, des différentes spécialités proposées en lycée général, des familles de métiers dans la voie professionnelle ou encore la grille horaire des enseignements ...) qui seront des appuis utiles pour cerner rapidement les attendus et les axes de traitement possible d'un sujet.

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de mars 2017 et Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion. Il est aussi souhaitable que le candidat appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis-à-vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain, en tenant compte des conditions de faisabilité et de la réalité des situations exposées.

Les évolutions sociales et technologiques ont donné une place importante au numérique dans l'exercice des missions du professeur documentaliste. Cependant les candidats doivent veiller à ne pas se positionner uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires dans ce domaine et doivent être attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment et où se situe réellement leur expertise. Il n'est pas inutile de rappeler que des connaissances sont également attendues dans le domaine de la lecture : la diversité de l'offre éditoriale, les différents genres fictionnels notamment, et ceci quels que soient les supports

utilisés. Enfin des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition (offres, évolutions).

Dans l'entretien des deux épreuves, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques. La dimension pédagogique est également au cœur des attendus. Elle est évaluée au niveau de la démarche proposée pour chacun des exposés et de la capacité à mobiliser un auditoire ainsi qu'au travers de la proposition d'activité, de séance ou de séquence de travail avec les élèves.

Le jury attend également un véritable positionnement professionnel, il doit être considéré comme un élément-clé de l'admission. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, peuvent être assimilées également à un entretien d'embauche.

Il n'est pas attendu que le candidat aborde un passé professionnel, encore moins son histoire personnelle ou son parcours d'études. Les qualités attendues sont celles d'un futur fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'éducation et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information, des médias et des documents. En outre, au-delà de la connaissance des valeurs de la République, le candidat doit en avoir acquis une parfaite compréhension et avoir réfléchi à leur implication pour un professeur.

MODALITES PRATIQUES

Le téléphone portable (ou tout objet connecté) n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition.

Il est conseillé au candidat d'amener une montre (non connectée) ou un réveil pour veiller à la maîtrise du temps de préparation et d'exposé.

Lors des exposés le jury n'intervient pas, le candidat déroule son propos sans être interrompu cela ne signifie pas pour autant que le jury approuve l'intégralité du propos du candidat. De même, durant l'entretien, il n'appartient pas au jury de corriger les éventuelles erreurs du candidat. L'absence de remarque ou de reprise d'un propos ne signifie pas que les membres de la commission le valident.

Les candidats doivent s'inscrire dans un esprit de dialogue et de compréhension avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise. Les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Ce ne sont pas des questions-pièges, le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, telle qu'une définition ou un développement de sigle. Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

MODALITES LIEES AUX SITUATIONS DE HANDICAP

Le directoire et le personnel d'accueil comme l'ensemble du jury prêtent une attention toute particulière aux candidats en situation de handicap. Hormis le tiers-temps, d'autres dispositions

peuvent être requises par les prescriptions médicales, elles sont bien entendu respectées sous réserve d'avoir été communiquées en amont. Le tiers temps ne s'applique qu'au temps de préparation, les candidats en bénéficiant ou bénéficiant, sur avis médical, d'aménagement sont interrogés dans les mêmes conditions et avec les mêmes exigences que tous les candidats. Les membres de la commission ne sont prévenus des aménagements que si ceux-ci ont une conséquence sur le déroulement de l'interrogation orale (par exemple nécessité de l'utilisation d'un masque inclusif ou usage par le candidat d'un document dactylographié en lieu et place du brouillon habituel) sans que cela n'interfère dans le déroulement de l'épreuve et les attendus.

2. Epreuve d'admission 1 : Mise en situation professionnelle

2.1 Rappel du texte réglementant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

A partir d'un sujet tiré des programmes et instructions en vigueur dans l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles, d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix, tirés du corpus.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

2.2 Environnement du candidat

Salle de préparation

Poste candidat



Salle d'interrogation



Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Dans la salle de préparation, chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même. L'accès à Internet est assuré par une liaison à haut débit et est ouvert. Le candidat ne pourra en aucun cas accéder à des mots de passe d'accès communiqués par SMS. En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne peut pas répondre à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats.

Nous conseillons au candidat de se manifester auprès de l'assistance technique en cas de perturbation technique en cours de préparation ; le temps sera alors décompté des deux heures de préparation. Hors nécessité mentionnée dans le certificat médical de ceux bénéficiant d'un tiers temps, les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression. En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles.

A l'issue de la préparation, les membres du jury ont accès aux documents produits par le candidat, à son historique de navigation et, de fait, aux documents produits par celui-ci et éventuellement téléchargés. Lors de l'échange, des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, le choix des plateformes, des ressources et des outils y compris dans un contexte pédagogique.

Lors des interrogations, chacune des commissions dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne à l'usage du candidat. Il est configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de vidéo projection.

Le temps de préparation de l'épreuve a été calibré pour que chaque candidat puisse traiter le sujet dans le temps défini par l'arrêté relatif aux épreuves du concours. Beaucoup de candidats téléchargent des ressources déposées sur des blogs ou outils de curation préalablement organisées afin de les réadapter. Cette démarche qui témoigne de la préparation en amont du candidat peut cependant parfois être dommageable. En effet, ces présentations stéréotypées passent à côté du sujet et ne permettent pas de répondre de façon pertinente à une problématique précise. Dans tous les cas, toute ressource proposée au jury doit lui être accessible. En conséquence, aucune de ces ressources ne doit être sécurisée ou fermée (cadenas) (par exemple, ressources issues de boîtes de messagerie fermées, drive / espaces de stockage en ligne fermés, pages privées de curation...).

2.3 Attendus, remarques et conseils aux candidats

Fondamentalement, cette épreuve orale vise à analyser un contexte scolaire et à proposer en retour des documents en adéquation avec la situation et la problématique retenue par le candidat selon des principes de réalité et de faisabilité en fonction des contraintes d'établissement (humaine, financière, scolaire, organisationnelle...).

Trois mots-clefs résument la philosophie générale de cette épreuve : la **pertinence** (des ressources sélectionnées et des choix opérés pour répondre à la commande), la **clarté** (de la situation pédagogique exposée), et la **cohérence** générale de l'ensemble documentaire proposé et de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il sache justifier ses choix. Il apprécie une méthodologie solide sur laquelle s'appuient les candidats (rappel du sujet, démarche de recherche et annonce de la séquence). Il est apprécié que les candidats proposent lors de leur présentation d'inclure : une problématique personnelle réfléchie, un plan détaillé de leur présentation à venir ainsi qu'une analyse fine du sujet. L'absence de ce dernier point donne presque inévitablement lieu à des hors sujet. En outre, il est attendu que le candidat fasse preuve de réalisme et de qualités pédagogiques, notamment par la prise en compte du public auquel l'activité, la séance, la production s'adressent et des objectifs recherchés.

2.3.1 Pendant les deux heures de préparation

Sachant que l'évaluation porte à la fois sur la forme, l'organisation, la partie analyse documentaire et la séquence pédagogique retenue, la stratégie qui consisterait à privilégier la séquence pédagogique (premier volet de la première épreuve d'admission) au détriment du traitement documentaire (deuxième volet) serait particulièrement pénalisante. Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels accompagnant le sujet et ne pas commencer à travailler la séquence avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Education nationale pour l'accompagnement mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

Enfin, un candidat produit ou utilise une notice documentaire (BCDI ou PMB), en indiquant clairement la modalité de récupération le cas échéant et le travail de réécriture et d'amélioration opéré précisément durant les deux heures de préparation. Le traitement documentaire est souvent négligé, incomplet, voire non fait à l'issue des deux heures de préparation. Nous souhaitons rappeler aux candidats que cela ne peut pas relever d'une stratégie pour effectuer ensuite le traitement en temps réel face au jury. En outre, les principaux champs des bordereaux de saisie (PMB ou BCDI) ne sont pas connus : date de péremption, notes, responsabilité de collection, etc.

Le corpus très minimaliste présenté est fréquemment éloigné de la problématique, du sujet et du public indiqué. Il est regrettable de constater que le candidat ne se projette que très partiellement dans la fonction via l'activité documentaire. Trop souvent la sélection met en avant les documents qui servent aux candidats à analyser le sujet mais ne prennent pas en compte le public destinataire, celui-ci doit être indiqué clairement pour chaque document sélectionné. Pour l'élaboration du corpus, il est rappelé aux candidats qu'ils peuvent exploiter l'environnement local qui leur est proposé (bases documentaires) ou bien les catalogues en ligne des CDI.

2.3.2 L'exposé de l'épreuve 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document texte, diaporama...) et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils. Le candidat a bien sûr la possibilité d'utiliser des grilles préétablies ou de s'appuyer sur des séquences existantes comme en situation professionnelle réelle. Mais il doit avoir conscience que ce qui est prioritairement évalué est sa capacité à adapter ces éléments préexistants à la situation proposée dans l'intitulé du sujet et à expliciter le sens des choix opérés.

INTRODUCTION

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte TOUS les éléments-clés. En effet, les sujets sont souvent mal lus, ou de façon incomplète ou imprécise. Il est essentiel d'en faire une lecture fine qui prend en compte le texte officiel et tous les éléments de contextualisation (public visé, type d'établissement, dispositif, organisation pédagogique, collaborations, etc.). La thématique principale peut être éventuellement mise en lumière au regard de l'actualité éducative, sociale, culturelle ou scientifique. Mais il ne s'agit pas de s'emparer d'un ou deux éléments du sujet et axer toute sa séquence en fonction de ceux-là, en négligeant les autres informations.

Des imprécisions voire des confusions importantes sont parfois observées sur des notions ou concepts info-documentaires de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille, droit à et droit de l'image, médiation, source... C'est le cas également pour des termes techniques parfois utilisés à mauvais escient. Il est donc recommandé de proposer au jury des définitions claires qui auront été élaborées lors de la préparation.

Le jury porte un regard attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte, en toute honnêteté et la justifie au regard des attentes du sujet en s'appuyant sur la réalité de sa recherche.

Le candidat doit absolument se questionner sur le sens et le pourquoi de la situation : pourquoi organiser un débat, pourquoi réaliser un panorama de presse, pourquoi travailler sur les stéréotypes sexuels, quel est l'intérêt de faire réaliser une production numérique collective... ? Il a donc avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre bien sûr tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

Dans l'ensemble, les candidats font preuve de bonnes connaissances des réformes, de l'actualité du Ministère de l'Education nationale, des référentiels faisant autorité ; beaucoup moins sur les questions de culture et de techniques en information–documentation. Malgré la bonne maîtrise générale de l'épreuve, la culture des sources, la typologie de l'information, la caractérisation des natures de ressources, les outils de traitement de l'information sont encore trop faiblement maîtrisés. Beaucoup de candidats choisissent des « documents de forme » (présentant une infographie, un design efficace, etc.) plutôt que de privilégier les contenus, et la cohérence entre contenu proposé et consigne du sujet. Les critères d'expertise et de pertinence de l'information ne sont pas toujours assurés malgré un discours de surface à ce sujet. Le cœur de l'analyse intellectuelle du sujet est finalement peu assuré, notamment la problématisation souvent inexistante ou oubliée au fur et à mesure de la recherche de documents.

PARTIE SUR LA SCENARISATION DE LA SITUATION PROPOSEE (SEQUENCE PEDAGOGIQUE)

Quelques points-clés sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- Le candidat présente une séquence pédagogique ce qui induit :
 - De définir des objectifs en termes d'acquisition de compétences et de connaissances disciplinaires, info-documentaires et transversales.

- D'envisager les dimensions didactiques et pédagogiques de l'acte d'enseignement.
 - De prendre en compte la diversité des élèves et de leurs acquis par une différenciation pédagogique qui doit être rendue explicite.
 - L'inscription dans un cursus de formation.
- La séquence et/ou les séances doivent être contextualisées de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher. Les candidats peuvent se référer aux textes officiels, institutionnels et professionnels pour les identifier.
 - Dans les situations proposées par les candidats, l'organisation de la séquence ne doit pas comporter un nombre de séances irréaliste, sans prise en compte du nombre d'heures/élèves et encore moins du nombre d'heures/professeurs dans le cadre de l'EPLÉ et des programmes scolaires. L'ensemble des contraintes d'un EPLÉ ordinaire doit être considéré.
 - La séquence est toujours le fruit d'une collaboration avec au moins un professeur de discipline ou un membre de l'équipe éducative. Il rend compte de cette collaboration en intégrant non seulement les objectifs disciplinaires et transversaux mais aussi la place et le rôle du professeur de discipline. La collaboration est à envisager en amont, pendant et éventuellement en aval des séances proposées. Il est intéressant de réfléchir, par exemple au travail préalable qui aura été nécessaire entre les enseignants pour aboutir à la séquence. L'activité proposée peut donner lieu à associer d'autres partenaires dans et hors l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations.)
 - Les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs ou aux compétences visés et énoncés au début de la présentation et il est important qu'elles portent sur des éléments concrets et observables. Les modalités pratiques sont envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique...)
 - La connaissance des grandes notions liées au SIC est attendue et notamment celles liées au droit de la propriété intellectuelle. Les notions de vie privée et d'espace public doivent également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.
 - Evoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique, et lorsqu'un outil est choisi, il est surtout essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée plutôt que démontrer une expertise uniquement technique.
 - Quels que soient les documents d'appui utilisés par le candidat, qu'ils soient issus de sa veille ou trouvés en ligne lors de la préparation, il s'agit de les adapter à la situation proposée et non l'inverse.

Le jury apprécie que le candidat fasse preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements cohérents au-delà du sujet initial.

LE CORPUS NUMERIQUE ET LA BIBLIOGRAPHIE

Le jury n'attend pas seulement des techniques de recherche et de traitement documentaire maîtrisées mais un corpus pertinent et correctement exploité qui a toute sa place dans la réflexion sur la démarche pédagogique qui est au cœur de cette épreuve.

La justification relative aux choix des documents du corpus doit apparaître puisqu'elle est l'indice permettant de voir si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter. L'intérêt du document sélectionné doit être précisé. Exemple : tel article issu de la presse qui peut être fiable mais peu adapté à des élèves d'un niveau de classe donné, de même que tous les ouvrages ne sont pas accessibles à tous les publics d'élèves. ...

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire (consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues, vérification des liens...). Certains candidats paraissent accorder une faible importance à cette partie de l'épreuve. Ainsi, le jury relève des approximations dans l'usage des règles de présentation bibliographique. Le jury attire également leur attention sur l'importance de la fiabilité des sources. Le nombre de documents peut raisonnablement se situer autour de cinq choisis pour répondre aux besoins du sujet plutôt que fournir une liste artificielle et plaquée. Ainsi, les documents « outils » pour les enseignants sont trop nombreux, et parfois inutiles au regard du sujet. La sélection doit inclure des documents exploitables par les élèves et des documents pertinents pour l'équipe éducative et en phase avec le niveau d'enseignement exposé. Il n'est pas possible de réduire cette liste à des documents d'appui technique (tutoriels, fiches méthodologiques) ou des portails d'institutions.

Le jury met à disposition sur les bureaux des candidats un lien vers une déclinaison simplifiée du logiciel de gestion bibliographique Zotero (accessible à l'adresse <https://zbib.org/>). [Les candidats sont libres de l'utiliser.](#)

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire sont choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement au-delà du projet lui-même. Ainsi, ces documents pourraient être ajoutés au fonds documentaire de l'établissement et constitueraient des ressources potentiellement réutilisables dans le cadre d'un projet similaire.

Outre un minimum de connaissances nécessaires sur la manipulation technique, il est important de démontrer sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement ainsi que l'intérêt pour les usagers. C'est le cas par exemple, du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Eviter des résumés sous forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir un choix de sélection.

Le jury attend du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement et plus largement la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées. On note toujours de nombreuses approximations de termes et de vocables info-documentaires : index, classement, champ, condensation, indexation... autant de mots souvent ignorés, régulièrement employés à mauvais escient.

Le choix de l'outil de traitement doit être raisonné et non répondre à l'idée de montrer son savoir au jury. Choisir le Dublin Core ou une indexation sous BCDI ou PMB signifie que le candidat en a compris les composantes mais aussi l'intérêt documentaire (présence de certains champs, type d'analyse...)

Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter la notice d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de savoir la commenter correctement tout en tentant de l'améliorer. L'articulation et la complémentarité langagières entre le résumé et les descripteurs sont approximatives ; nombre de candidats ne sont pas en mesure de justifier le choix des mots.

Si aucune des notices présentées n'a été produite par le candidat, ou est manquante, le jury se réserve le droit de faire produire au candidat celle-ci en situation d'entretien en quelques minutes. En effet, cette stratégie pourrait cacher un défaut de compétences en matière d'analyse et d'indexation documentaire. Il est d'ailleurs souhaitable de présenter les documents traités directement dans l'outil choisi (même si les copies d'écran sont nécessaires par souci de sauvegarde).

2.3.3 L'entretien de l'épreuve 1

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séquence, les compétences (terme à savoir impérativement définir) informationnelles visées, l'articulation des différentes séances, l'évaluation envisagée, le prolongement de la séquence, la prise en compte des acquis ou des prérequis des élèves...

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier sera apprécié.

Les membres de jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation, qui sont analysables par les membres du jury. Toute navigation, choix de ressources ou de gisements, réorientation, etc. peut être source de questions et de demande d'explicitation. Le candidat doit être en mesure de justifier et d'expliquer la provenance de chaque document et ressource proposés aux membres du jury.

Enfin, quand un candidat présente plusieurs séances, il est nécessaire de positionner et de décrire une séquence avec un focus sur la progression exprimée. Les séquences proposées doivent reposer sur des principes de réalité et de faisabilité. Les propositions sont souvent très ambitieuses et au-delà des capacités de l'âge et de la maturité cognitive des élèves. En outre, tout candidat doit être en mesure de justifier ses choix d'outils et de services numériques (pertinence et utilisabilité, évolutivité et interopérabilité, données personnelles...).

De manière générale, le jury regrette que les fonds documentaires physiques soient très souvent absents des situations exposées. Régulièrement, le CDI en tant qu'espace documentaire avec des usuels, des périodiques, des manuels scolaires, un fonds documentaire est oublié ou non considéré.

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel, voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les candidats ne doivent pas oublier que les travaux et auteurs en SIC travaillés à l'occasion des épreuves écrites, peuvent être à nouveau convoqués. Les candidats sont susceptibles d'être de nouveau interrogés à l'occasion de l'oral sur ces références.

Pour conclure, le jury attend : davantage d'engagement personnel dans les démarches pédagogiques présentées, davantage de cohérence, des corpus pertinents et exploités ainsi que des bibliographies soignées et davantage travaillées tant dans leur fonds que leur forme. Il attend également que les candidats travaillent davantage les énoncés pour éviter le hors sujet, posent une problématique pour lancer leur sujet et adoptent une meilleure maîtrise du temps pour éviter un travail non abouti. Le jury attend par ailleurs que les candidats perçoivent davantage les enjeux pédagogiques de l'utilisation des outils numériques proposés dans les séquences - principalement approchés à travers une entrée "techniciste". Les candidats doivent apprendre à se projeter dans leur futur métier et expliciter leur démarche, démontrer l'intérêt et la plus-value pédagogique de ces outils, la finalité de cette convocation au sein d'une séquence pédagogique ; pour quel transfert de compétences et quelles acquisitions des élèves.

2.4 Exemples de plans possibles à partir de sujets de la session 2021

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation et dans l'appropriation des attendus, les éléments colorisés renvoient aux invariants présents pour chaque sujet :

- Bleu : type d'établissement
- Vert : niveaux d'enseignement
- Rouge : dispositif
- Orange : type de production
- Violet : discipline(s) associées
- Marron : thème de recherche

EXEMPLE DE SUJET COLLEGE

Dans le cadre de **l'éducation au développement durable** et de l'instauration **d'éco délégués** (BOEN 2019-121 du 27 août 2019) un projet de **sensibilisation des adolescents aux gestes éco-numériques** est mené dans le **collège** dans lequel vous exercez. Avec le **CPE**, vous initiez un travail d'analyse de cette question par les éco-délégués dans la perspective de **la réalisation d'une capsule vidéo**.

Analyse du sujet

Cadre éducatif : il est nécessaire pour le candidat de consulter avec attention les textes officiels mentionnés pour prélever les informations nécessaires au traitement du sujet. Ici, le projet se déroule ici en collège, en partenariat avec le CPE, et avec les élèves éco délégués. Ces élèves sont élus pour un

an par leurs camarades pour réfléchir puis mener des actions pour informer et sensibiliser sur les problématiques en lien avec le développement durable au sein de l'établissement dans le but de monter des projets. Il y a un éco-délégué par classe, élu par sa classe, et un binôme mixte par établissement, élu par les membres du CVC.

Le professeur documentaliste doit « initier un travail d'analyse » sur la question de la sensibilisation des adolescents aux gestes éco-numériques.

Termes du sujet :

Le thème général, ici le développement durable doit être pris en compte pour saisir les enjeux généraux mais le traitement du sujet doit être resserré en fonction des autres éléments de l'énoncé, ici une sensibilisation aux gestes éco-numériques. Il paraît essentiel de définir ces « gestes éco-numériques » avant même de commencer les recherches afin de délimiter précisément le cadre du sujet. L'éco-geste est tout ce que chaque citoyen peut réaliser pour réduire son impact sur l'environnement et de limiter la consommation de ressources et les pollutions. L'éco-geste est aujourd'hui appliqué au numérique notamment pour réduire son empreinte carbone : suppression régulière des mails, désactivation de la lecture automatique des vidéos sur les réseaux sociaux...

Production : la réalisation d'une capsule vidéo peut être réalisée par des élèves volontaires. Sa préparation en amont demande une réflexion commune préalable. Il est nécessaire que le projet soit porté par les éco-délégués engagés collectivement et accompagné par les adultes.

Proposition de séquence :

Objectifs :

Socle : domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen »

Notions info documentaires : besoin d'informations, sélection et organisation d'informations.

Séance 1 : tous les éco-délégués, le CPE et le professeur documentaliste.

Recensement des pratiques numériques des éco-délégués et élaboration d'un questionnaire à destination des élèves de l'établissement : durée de vie d'un smartphone, temps passé sur le smartphone, applications utilisées, ...

Séance 2 : les éco-délégués d'établissement et le professeur documentaliste.

Mise en place du questionnaire numérique anonyme dans le respect de la RGPD.

Entre la séance 2 et la séance 3, les éco-délégués de classe présentent le questionnaire à leur camarade sur l'heure de vie de classe.

Séance 3 : tous les éco-délégués, le CPE et le professeur documentaliste.

Présentation des résultats et mise en lien avec un travail d'analyse de documents. Les élèves travaillent sur des corpus préparés en amont (un corpus 6e-5e et un corpus 4e-3e) afin de sélectionner les informations qui permettent de mieux comprendre le lien entre le numérique et les pollutions. Les idées de ces corpus sont ensuite mises en commun et organisées sous la forme d'une carte mentale. C'est à partir de cette carte mentale que les choix pour la capsule vidéo pourront être faits.

Prolongement : ce projet pourrait permettre à l'établissement à obtenir la labellisation E3D. Il peut être mené en lien avec le CVC, les professeurs principaux ou encore un club développement durable. Ce projet s'intègre dans le parcours citoyen et pourrait faire l'objet d'une présentation lors de l'oral du DNB.

Bibliographie :

Documents enseignants :

Ministère de l'Éducation Nationale. « Les éco-délégués ». Éduscol, <https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>. Consulté le 9 juin 2021.

Documents élèves :

ADEME. « Le guide de l'éco-délégué. Agir pour la planète au collège ». Éduscol, septembre 2020, <https://eduscol.education.fr/document/3882/download>. Consulté le 9 juin 2021.

MTATERRE. « Comment devenir éco-délégué ». MTATERRE, mars 2021, <https://www.mtaterre.fr/dossiers/comment-devenir-eco-delegue>. Consulté le 9 juin 2021.

ADEME. « La face cachée du numérique ». ADEME, janvier 2021, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>. Consulté le 9 juin 2021.

EXEMPLE DE SUJET LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL

Dans le cadre de l'**accompagnement au choix à l'orientation** en **seconde générale et technologique** (Arrêté du 16 juillet 2018), vous proposez à un **professeur principal** d'aider ses élèves à s'approprier **les ressources numériques relatives aux enseignements de spécialité en classe de première**. Vous co-animerez une séance visant à les aider dans le repérage et la compréhension de ces ressources. Ils produiront un **document de présentation** des spécialités à destination des autres classes du lycée.

Analyse du sujet

Cadre pédagogique : accompagnement à l'orientation en accompagnement personnalisé dans le cadre de la mise en place du parcours avenir et en collaboration avec le professeur principal de la classe. L'accompagnement à l'orientation vise les objectifs suivants : découvrir le monde professionnel et s'y repérer ; connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ; élaborer son projet d'orientation.

Termes du sujet

- *S'approprier* : ce verbe renvoie à plusieurs actions de la part de l'élève. Une compréhension fine des ressources, une sélection de ce qui semble pertinent, la transformation en connaissances, la mémorisation et la capacité de traduction, de vulgarisation à destination d'autres personnes.
- *Ressources numériques* : terme très générique qui appelle à une certaine vigilance quant à la hiérarchisation des ressources sur le sujet. Il exclut les ressources non numériques. En

revanche il inclut un panel très large de ressources gratuites et payantes, et sur divers supports.

- *Enseignements de spécialité en classe de première* : Le terme classe de première entend l'orientation vers les voies générales et technologiques avec leurs propres spécialités.
- *Co-animer* : la place de chaque professeur est à expliciter.
- *Repérage et compréhension des ressources* : suppose d'identifier des ressources pertinentes et de lire/voir/écouter pour saisir le sens de l'information disponible dans la ressource.

Notions :

Information

Pertinence de l'information

Compétences info-documentaires principales :

Se repérer dans un système informationnel

Besoin d'information

Repérer l'information dans le document

Pré-requis info documentaires :

Connaissance du système informationnel proposé au lycée : ENT, Portail documentaire, abonnements à des ressources sur l'orientation, ressources web.

Notions de source et de document.

Stratégie de lecture de ressources numérique

Proposition pour la séance :

Objectifs opérationnels de la séance :

Créer un canevas commun

Identifier les ressources pertinentes dans le cadre de ce projet

Déroulé de la séance :

Accroche et présentation du projet :

Le professeur documentaliste effectue une remobilisation des connaissances sur le système informationnel du lycée par un échange oral rapide.

Le professeur principal évoque avec les élèves le choix de spécialités attendu en fin de seconde.

Les deux professeurs présentent l'idée de produire des documents (tableaux synthétiques, infographies...) à destination de leurs camarades de seconde. Cette ressource a pour objectif de présenter les EDS de classe de première.

Travail en groupe 1 :

Réfléchir en groupe de deux aux différents points de contenus que l'on souhaiterait dans le document. Attendus : faire émerger un besoin d'information propre aux élèves de seconde (contenu des EDS, associations possibles avec un autre EDS en vue du supérieur, métiers associés...)

Support de travail : trace écrite

Retour en groupe classe :

Création d'un canevas de recherche commun où pourront être réparties les ressources numériques répondant au besoin d'information.

Support de travail :

Trace écrite au tableau par les élèves suite à la confrontation de leurs propositions.

Travail en groupe 2 :

Sur les postes par groupe de 2 : Le travail est réparti par EDS (cf. activité préliminaire)

Consigne : trier les ressources en fonction de leur pertinence pour chaque item du canevas.

Support de travail : Traitement de texte pour collecter les url

Conclusion de la séance en groupe classe :

Pour revenir sur les difficultés et les objectifs atteints lors de la séance, présenter le contenu de la séance suivante.

Les élèves déposent le canevas de recherche complété sur l'espace de la classe de l'ENT en vue d'une utilisation la prochaine séance.

Plan de la séquence :

Activité préliminaire :

Les élèves ont répondu à un premier sondage pour savoir vers quelles spécialités ils souhaiteraient s'orienter.

Séance 1 : création collective du canevas et repérage des ressources pertinentes

Séance 2 : Collecte des informations dans les ressources numériques repérées

Séance 3 et 4 si nécessaire : Mise en forme du document collaboratif

Évaluations envisagées :

Évaluation diagnostique lors du sondage. Évaluation formative : la compétence « se repérer dans le système informationnel » sera évaluée lors de la séance 1. Les retours en groupe classe seront une bonne occasion de réguler et de différencier les remédiations en fonction des difficultés.

Pas d'évaluation sommative. Le projet dans son ensemble sera évalué, notamment en mesurant l'impact sur les classes de seconde.

Bibliographie indicative

Quelles sont les enseignements de spécialité ? Comment les choisir ? In Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, *Quand je passe le bac* [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2019 [consulté le 11 juin 2021]. Disponible sur : <http://quandjepasselebac.education.fr/quels-sont-les-enseignements-de-specialite-comment-les-choisir/>

Onisep. *Horizon21* [en ligne]. Onisep, 2021 [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur : <http://www.horizons21.fr/>

Les enseignements de spécialité en voie générale. In Onisep. *Onisep : L'info sur les métiers et les formations* [en ligne]. Onisep, 2021, [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/Les-enseignements-de-specialite-en-voie-generale>

Bac 2021 : bien choisir vos 3 spécialités pour intégrer un école d'art. In Studyrama. *Studyrama* [en ligne]. Studyrama, 2021, [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur :

<https://www.studyrama.com/formations/diplomes/bac/quelles-specialites-choisir-selon-les-etudes/bac-2021-bien-choisir-vos-3-specialites-pour-integrer-105303>

Nouveau bac : bien choisir ses spécialités au lycée. In Université de Paris. *U-paris.fr* [en ligne]. Université de Paris, [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur : <https://u-paris.fr/nouveau-bac-bien-choisir-ses-specialites-au-lycee/>

Traitement documentaire :

Document 1 :

Onisep. *Horizon21* [en ligne]. Onisep, 2021 [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur : <http://www.horizons21.fr/>

Résumé : Contenu des enseignements de spécialité de l'enseignement général et technologique. Les associations de spécialités en vue de l'orientation, du choix d'études et d'un métier.

Descripteurs Motbis : Orientation scolaire, Domaine disciplinaire, Lycée

Document 2 :

Les enseignements de spécialité en voie générale. In Onisep. *Onisep : L'info sur les métiers et les formations* [en ligne]. Onisep, 6 janvier 2021, [consulté le 11/06/2021]. Disponible sur : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/Les-enseignements-de-specialite-en-voie-generale>

Résumé : Détail du contenu pédagogique de chaque enseignement de spécialité pour les classes de première et de terminale générale.

Descripteurs Motbis : Orientation scolaire, Domaine disciplinaire, Lycée

Questionnement critique :

Doit-on faire apparaître les noms des spécialités dans le résumé ou les mots clés du traitement des documents pour un meilleur accès aux ressources ?

3. Epreuve orale 2 : Entretien à partir d'un dossier

3.1 Rappel du texte régissant l'épreuve

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum; entretien : 40 minutes)
- Coefficient 2

L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, suivi d'un entretien avec celui-ci. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents (de nature scientifique, didactique, pédagogique, des extraits de manuels ou travaux d'élèves).

Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier sa culture scientifique et professionnelle, son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique, ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, en connaître de

façon réfléchi le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

3.2 Remarques des correcteurs

3.2.1 Préparation

Pour préparer son exposé, le candidat s'appuie sur un dossier d'une dizaine de pages et un sujet. Celui-ci peut, notamment mais pas systématiquement, lui demander de resituer le rôle du professeur documentaliste au regard de la thématique du dossier.

Quelle que soit la formulation du sujet, il appartient au candidat de définir une problématique. Préalablement à la lecture des documents et à l'élaboration d'un plan, il est vivement recommandé aux candidats de lire attentivement le sujet, d'en prendre en compte toutes les composantes afin d'éviter les contresens, les hors-sujet ou une approche partielle.

Cette épreuve exige d'articuler ses connaissances personnelles sur le sujet avec les éléments présents dans les documents du dossier. Une bonne connaissance du système éducatif est importante, elle révèle chez le candidat une capacité à mesurer les enjeux et à être un acteur déterminant pour la réussite des élèves. L'apport à bon escient d'éclairages scientifiques est un gage de qualité. Il est donc attendu du candidat qu'il s'appuie sur ses connaissances pour enrichir son exposé et développer son argumentation lors de l'entretien (connaissance des textes réglementaires, connaissances en nature académique, exemples de dispositifs pédagogiques ou de ressources documentaires...).

Toutes les connaissances et compétences professionnelles attendues d'un candidat au CAPES externe de documentation sont mobilisées dans cette épreuve mais plus particulièrement celles portant sur le système éducatif, son organisation, son histoire, ses orientations pour les mettre en regard de la culture professionnelle et scientifique. L'épreuve sur dossier permet de mesurer la capacité du candidat à se projeter et les valeurs qui sous-tendent son action.

3.2.2 L'exposé de l'épreuve sur dossier

Formellement, il est souvent difficile pour les candidats de respecter le temps imparti, il est rappelé que le jury interrompt l'exposé à l'issue des vingt minutes si le candidat n'a pas terminé. Il est donc vivement conseillé de s'entraîner à cet exercice.

L'INTRODUCTION

Pour être en capacité de produire une problématique, l'analyse du sujet est indispensable et doit mettre en dynamique et en perspective les trois documents.

Il doit analyser et questionner le sujet, étape indispensable pour l'élaboration d'une problématique. Or, les analyses entendues sont souvent superficielles. Repérer et définir tous les mots-clés du sujet, identifier les enjeux sous-jacents constituent des étapes indispensables du travail de préparation. De cette façon, le candidat pourra appuyer la logique de son propos sur une nécessaire précision terminologique et sera en mesure de montrer qu'il sait situer le sujet posé dans la politique éducative de l'Etat au regard de l'actualité, en fonction des enjeux humanistes et républicains. Le candidat doit veiller à interroger le sujet au regard de tous les champs de compétences du professeur documentaliste.

Il est également indispensable de présenter les documents d'appui du dossier en indiquant aussi précisément que possible leurs caractéristiques formelles. C'est l'occasion pour le candidat de montrer sa capacité à identifier et analyser les sources (nature de l'information, statut de l'auteur, type de publication, date), contextualiser, mettre en perspective et en dialogue les documents. Or, le sens de l'exercice semble échapper à beaucoup de candidats qui font une présentation purement formelle sans réelle valeur ajoutée.

Si le sujet est formulé sous la forme d'une question, le candidat aura avantage à choisir de la spécifier et d'en faire une problématique qui propose un angle de vue plus personnel. Dans tous les cas, la problématique doit révéler un véritable questionnement et, comme son nom l'indique, la mise en exergue d'un problème à résoudre. Il s'agit notamment de montrer la complexité des mises en œuvre, en situation réelle, des politiques éducatives et l'importance des choix pédagogiques qui constituent une part majeure du quotidien du professeur documentaliste. Plus une problématique sera pensée en fonction du sujet spécifique, plus elle permettra de mettre en avant un fil conducteur entre les enjeux et les notions contenus dans le sujet, d'une part, et des prolongements puisés dans la culture professionnelle, personnelle et scientifique du candidat, d'autre part.

Le plan est annoncé en fin d'introduction et structure la suite de l'exposé.

Le jury attire l'attention des candidats sur le risque de s'appuyer sur un plan « stéréotypé ». Ainsi, certains types de plans se retrouvent quel que soit le sujet, tel que Enjeux / Mise en œuvre ou bien Enjeux / Cadre institutionnel / Rôle du professeur documentaliste. Un tel choix est rarement pertinent, il est recommandé de proposer un plan en perspective avec le sujet spécifique et adapté à la problématique choisie, avec des entrées thématiques par exemple. Il est également préférable que le candidat se positionne en tant que professeur documentaliste tout au long de l'exposé et n'attende pas la dernière partie pour le faire.

LE DEVELOPPEMENT

Le candidat s'attache à proposer une réflexion organisée en fonction du plan présenté.

Le propos ne doit jamais être réduit à un commentaire ou à la paraphrase des textes. C'est un exercice de synthèse et d'articulation d'idées. Il est conseillé au candidat de limiter au maximum les citations extraites des documents et s'il le fait, la source doit être clairement rappelée. Mais surtout le candidat doit articuler les éléments-clés qu'il retient du dossier à ses propres connaissances pour enrichir son exposé, se positionner et argumenter. Trop souvent l'exposé semble réduit au contenu du dossier ou, au contraire, exempt de points d'appui identifiés dans les textes proposés.

La politique documentaire de l'établissement est souvent évoquée sans qu'un développement sur son contenu vienne contextualiser la situation. Rappelons ici que le professeur documentaliste est maître d'œuvre des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition. Une politique est en effet un ensemble de réponses qu'on apporte en fonction des différents contextes d'exercice territoriaux (culturels, sociaux, économiques...). Dans ce cadre, elle ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement, notamment : quelle prise en compte

des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Sur quels supports ? Dans quelle réflexion collective ? A ce titre, quelques éléments des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence sont très utiles pour savoir quelles sont les caractéristiques des publics scolaires ainsi que la nature de leurs besoins, notamment les besoins éducatifs particuliers (difficultés cognitives, précocités intellectuelles, élèves allophones...). Les propositions de formation avec les élèves doivent s'appuyer sur les différentes formes de pédagogie et notamment les plus actuelles.

La connaissance des pratiques informationnelles et médiatiques des élèves paraît également indispensable, non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs pratiques numériques, mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, alimentent certains stéréotypes ou encore favorisent l'intériorisation de normes commerciales ou idéologiques qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

CONCLUSION

Le candidat s'attache à répondre à sa problématique en synthétisant ses propos. Il peut ensuite ouvrir la réflexion en proposant des perspectives d'évolutions ou d'actions.

3.2.3 L'entretien de l'Épreuve sur dossier

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet précis. Les membres du jury cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, notamment l'appropriation des valeurs qui le portent et qu'il porte, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, personnels de direction, corps d'inspection, divers personnels exerçant dans l'établissement ainsi que d'autres membres de la communauté éducative (parents, élèves, partenaires extérieurs...) et du professeur documentaliste bien sûr.

L'entretien est ensuite élargi à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Il permet de vérifier les connaissances des candidats, leur positionnement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de préciser certains points évoqués, d'éventuellement corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury apprécie particulièrement la capacité de remise en question constructive.

Certaines questions visent à vérifier la maîtrise de connaissances de base. Leur simplicité apparente déroute parfois à tort le candidat. Dans le même esprit, il est regrettable de constater que des concepts essentiels ne sont pas immédiatement mobilisés en réponse aux questions, telles que, par exemple, la définition de l'esprit critique, la portée du principe de laïcité, la place accordée à la notion de climat scolaire.

Au moins une question posée au candidat concerne plus particulièrement les valeurs de la République et permet d'évaluer la capacité du candidat à appréhender la réalité d'un établissement scolaire dans

un contexte humain, législatif et républicain. Elle peut prendre différentes formes : mise en situation, demande de définition ou d'argumentation...

Dans cette épreuve, le candidat peut également avoir à démontrer sa culture numérique. Il doit par exemple savoir expliquer le choix d'un outil numérique ou d'une application dans le paysage médiatique actuel (avantages, inconvénients, logique commerciale, plus-value pédagogique...) et les conditions d'utilisation par des élèves mineurs dans le cadre de la réglementation sur les données.

On attend du candidat qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture relative à l'exercice du métier doit être constamment enrichie en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques, l'état actuel du système éducatif, notamment en le resituant dans un cadre international (cf. enquêtes PISA, directives européennes, rapports de l'UNESCO...).

Si la méconnaissance de textes tels que la circulaire de mission du 28 mars 2017, le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, notamment, est inacceptable, il est compréhensible que le candidat n'ait pas la réponse immédiate à certaines questions. Dans ce cas, l'attente du jury est que le candidat fasse preuve d'honnêteté, de bon sens et explique comment il pallierait cette méconnaissance.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue et font preuve de réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour nuancer leur propos ou faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur documentaliste. Une attitude ouverte, engagée, et réflexive est attendue.

Cet entretien est un échange professionnel, où le candidat doit être force de proposition et affirmer son point de vue en l'argumentant.

Enfin, le professeur documentaliste est porteur, comme tout professeur et personnel d'éducation, de savoirs et d'une culture commune, au premier chef de la langue française. Il va de soi que le candidat doit veiller à la correction de la langue tout au long de l'entretien, sans confondre les registres de langue et tout en évitant au maximum les maladresses d'expression. Cette remarque est également valable pour l'exposé.

CONSEILS AUX CANDIDATS TRANSPOSABLES A L'ENSEMBLE DES EPREUVES

- Des temps d'entraînement dans les conditions du concours - temps de préparation, durée de l'exposé et de l'entretien - sont de nature à favoriser la réussite.
- L'analyse du sujet est fondamentale. Faute de consacrer un temps suffisant à cette étape, trop de candidats oublient des points clés du sujet.
- Le dossier documentaire doit être lu avec attention pour être exploité (analyse des documents, repérage des points essentiels) et repérer les points qui, au regard de l'analyse du sujet, exigent un enrichissement par des connaissances personnelles.

- Quel que soit le sujet, ne pas plaquer artificiellement des connaissances. Citer les sources et les professionnels-chercheurs avec pertinence et en situant les travaux cités. Les connaissances personnelles apportées doivent être étroitement liées au sujet et à la problématique choisie.

Au cours de la session 2021, les candidats ont composé sur les sujets suivants :

- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous expliquerez comment le professeur documentaliste peut contribuer à entretenir et développer le goût de la lecture chez les adolescents.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous analyserez l'intérêt pédagogique du jeu dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous montrerez comment l'école peut contribuer à l'acquisition d'une culture artistique.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous montrerez comment le professeur documentaliste peut sensibiliser les élèves à la compréhension des stéréotypes pour enrichir leurs représentations du monde.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, montrez comment l'éducation aux médias et à l'information (EMI) contribue à la prévention de la radicalisation.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous analyserez les enjeux de la prise en compte des pratiques informationnelles informelles des élèves.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous montrerez pourquoi l'éducation et l'accompagnement à l'orientation des lycéens doivent être une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté éducative.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, montrez en quoi le professeur documentaliste peut contribuer à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous exposerez les enjeux d'une réflexion collective de l'équipe éducative sur le renforcement de l'autonomie des élèves dans les apprentissages.
- En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous montrerez comment le professeur documentaliste, lorsqu'il développe les compétences numériques des élèves, contribue à faire d'eux des citoyens respectueux des valeurs de la République.

Partie 4. Vers les nouvelles épreuves de la session 2022

Conformément aux objectifs de la réforme des maquettes des concours et de celles de la formation dans le cadre du master MEEF, les nouvelles épreuves s'inscrivent dans une volonté d'exigence scientifique et de professionnalisation progressive renforcées.

- En conséquence, il s'agit pour le candidat de faire la preuve de sa maîtrise de connaissances en sciences de l'information et de la communication et en sciences de l'éducation ; des processus d'apprentissage ; de la relation pédagogique ;
- du système éducatif, de son actualité et de ses enjeux ;
- des missions des professeurs documentalistes tant celles qui leur sont propres que celles qui sont communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, notamment en tant que porteur des valeurs de la République ;
- de l'environnement de travail du professeur documentaliste : l'EPL, qu'il soit collège ou lycée, la chaîne hiérarchique, l'équipe pédagogique et éducative dans laquelle il s'inscrit, le CDI ;
- de gestes professionnels qui sont au cœur de l'exercice du métier de professeur documentaliste et qui sont indispensables pour mener à bien les missions inscrites dans la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017.

Ces connaissances construites grâce aux enseignements reçus en cours de formation, aux lectures, se nourrissent d'échanges avec des professionnels et prennent pleinement sens lors d'observations, de stages de pratique accompagnée ou de toute autre forme de mise en situation. Les échanges avec des professionnels - professeurs documentalistes et disciplinaires, personnels de direction et tout autre acteur du système éducatif – et le travail d'analyse, de mise en perspective auxquels ils doivent donner lieu sont de nature à permettre au candidat de se forger une représentation suffisamment précise du métier et des missions du professeur documentaliste pour être en mesure de répondre aux attendus concours.

Ainsi, s'il n'est pas attendu du candidat qu'il ait une expérience professionnelle confirmée en tant que professeur documentaliste, il s'agit bien d'un concours externe, il est donc indispensable que son projet professionnel soit fondé sur une compréhension de l'engagement qu'il suppose, une capacité à se projeter dans les missions et une appréhension du sens des textes qui les régissent. L'analyse approfondie des expériences vécues et/ou des échanges avec les professionnels seront un atout précieux pour répondre aux attendus de chacune des épreuves.

Il est rappelé aux candidats que dans toutes les épreuves les compétences pédagogiques seront évaluées à travers les capacités à :

- communiquer :
 - expliciter sa démarche professionnelle ou intellectuelle, justifier ses choix ;
 - organiser son propos ;
 - respecter les règles formelles ;
- convaincre, soutenir l'attention ;
- prendre du recul, être à l'écoute ;
- répondre à une commande en adaptant son propos au « public » concerné.

De la même façon, la maîtrise par le candidat des connaissances nécessaires à l'exercice du métier de professeur documentaliste, telles que définies par le référentiel de formation, et la capacité à se projeter dans les missions qui seront les siennes sont évaluées dans toutes les épreuves. Leur diversité permet de s'appuyer sur des modalités différentes d'appréciation de cette maîtrise.

Les attendus décrits de façon détaillée dans la partie 1 section 1.2 du présent rapport s'appliquent également aux sessions à venir.

1- Epreuve 1 d'admissibilité : épreuve disciplinaire

Sur un certain nombre de points, les attendus spécifiques à cette épreuve sont identiques à ceux de l'épreuve de mise en situation professionnelle. Les candidats liront avec intérêt les recommandations figurant dans la section « 2.1.1 Attendus relatifs à la composition » de la partie 2 du présent rapport.

Toutefois, l'épreuve disciplinaire se distingue de celle de MSA par la suppression de la partie « question en épistémologie de la documentation ». Ce nouveau format, fondé sur un seul sujet à traiter, ne signifie pas la disparition de la dimension épistémologique, bien au contraire. Elle est une composante à mobiliser autant que de besoin pour le traitement du sujet et pourra même faire l'objet d'un sujet spécifique. Cette dimension reste une dimension essentielle à travailler tant pour les éclairages qu'elle peut apporter à toute question que comme objet central de la composition au même titre que les champs sur lesquels portait l'épreuve de MSA, principalement les théories de l'information et/ou de la communication, l'histoire du livre et des médias, la société et la culture de l'information, le droit de l'information et ses applications, la déontologie et l'éthique de l'information, l'économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), l'information scientifique et technique, l'évaluation de l'information, les circuits de diffusion, la recherche d'information (aspects théoriques et techniques), la veille, les usages et les médiations, les approches cognitives de l'information.

Quelques points d'attention :

- L'énoncé n'évoque pas directement un sujet. En conséquence, la problématique et donc la manière d'appréhender le sujet sont à proposer par le candidat à partir de l'analyse du/des extrait(s) de texte(s) fournis dans le libellé.
- Plusieurs formes d'extraits peuvent être proposées : un seul ou plusieurs, éventuellement issus de sources différentes, mais du même auteur (physique ou collectivité).
- La problématique proposée par le candidat doit viser et mobiliser les dimensions théoriques, épistémologiques et pratiques professionnelles.
- Le plan doit travailler les diverses dimensions du sujet suggéré dans l'extrait et potentiellement ouvrir vers d'autres.
- Le plan et les développements doivent mettre en lien les dimensions théorique et pratique, il est attendu une mise en discussion des apports théoriques par rapport à l'expérience de terrain.
- Le candidat doit faire la preuve de sa connaissance des SIC, du système éducatif, des situations et activités documentaires et professionnelles en incidence du sujet.
- Il ne s'agira pas de réduire la dimension théorique pour décliner son expérience de stages, observations ou éléments de formation.

2- Epreuve 2 d'admissibilité

L'épreuve est un out qui a une cohérence d'ensemble et permet d'évaluer les connaissances et compétences des candidats sous plusieurs angles.

- L'épreuve est centrée sur :

- La politique documentaire. Elle mobilise le plus souvent plusieurs axes de cette politique documentaire dans la perspective d’une approche systémique. La préoccupation pédagogique est toujours centrale.
- Une thématique éducative qui inscrit la réflexion du candidat dans la perspective des enjeux du système éducatif et de l’appartenance du professeur documentaliste à une équipe, mais aussi celle d’exercer ses missions au sein de l’éducation nationale.
- L’appréhension par le candidat des missions des professeurs documentalistes.

Comme mentionné précédemment, le concours est un concours externe, il n’est donc pas attendu du candidat qu’il fasse la preuve d’une maîtrise professionnelle qui ne peut s’acquérir qu’au fil des années. En revanche, ce concours se prépare, le candidat doit faire la preuve de ses connaissances, y compris de gestes professionnels, et de sa capacité à :

- Se mettre en situation dans les conditions d’exercice du métier de professeur documentaliste. Il s’agit de mobiliser des connaissances et compétences, d’exploiter un dossier documentaire pour apporter des éléments de réponse à des questions qui peuvent se poser à tout professeur documentaliste dans le contexte d’un établissement scolaire ;
 - Analyser les enjeux d’une situation et d’une problématique pour apporter une réponse professionnelle adaptée, argumentée et réaliste ;
 - Prendre du recul tant par rapport à des documents, qui peuvent développer des approches différentes, que pour l’analyse d’une situation ou d’un exemple d’action.
- La thématique et le sujet sont explicites :
 - Le candidat est placé en situation professionnelle dans un contexte donné par le corpus ;
 - La commande se décline en deux ou trois questions ;
 - Il appartient au candidat d’identifier et de formuler une problématique précise à partir de l’analyse d’une situation et des enjeux qu’elle sous-tend.
 - Le dossier documentaire :
 - Il comporte une cinquantaine de pages environ ;
 - Les documents sont de nature variée et comportent une sélection d’informations relatives à l’établissement dans lequel le candidat est supposé exercer et au CDI dont il a la responsabilité.
 - Les questions :
 - Sont liées entre elles par la thématique. Si elles sont évaluées et traitées distinctement, il est attendu que le traitement de la seconde partie prenne appui sur les points développés dans la première en particulier pour mettre en perspective et justifier les propositions d’actions. Cette cohérence d’ensemble est mise en évidence par l’introduction et la conclusion générales.
 - Elles appellent des types de production distincts et variés :
 - Note de synthèse et/ou plan de classement à partir d’une question centrée sur la capacité à exploiter le dossier documentaire dans toute la diversité des documents qui le constitue pour identifier des enjeux ; poser une problématique ; rédiger un document de communication sans introduire d’apport de connaissances personnelles sauf dans l’introduction et la conclusion. Il appartiendra au président de jury, sur proposition du concepteur, d’apprécier l’intérêt de demander au candidat de présenter explicitement ou non le plan de classement afin qu’il fasse l’objet d’une évaluation spécifique.
 - Concevoir un projet pour répondre à une situation précise dans un cadre défini, en s’appuyant sur le dossier, les connaissances et expériences personnelles. A titre d’exemple, et sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, il peut s’agir :

- D'une séquence ou d'une séance pédagogique pour une classe ou un niveau de classe,
- D'une progression pédagogique sur un cycle,
- D'une démarche de politique d'acquisition,
- De la construction d'une démarche partenariale,
- D'un projet d'organisation du CDI ...

La réponse nécessitera une analyse fine de la situation de l'établissement et des informations relatives au CDI de façon à justifier et/ou expliciter les choix opérés. Il s'agit de proposer un projet réaliste répondant à la commande et à la situation particulière présentée en faisant la preuve de sa bonne appréhension des missions du professeur documentaliste. L'appui sur la note de synthèse est indispensable pour préparer, soutenir le projet mais il doit être complété par des connaissances personnelles.

- Dans l'évaluation, un poids renforcé est donné à cette seconde partie. Ainsi, sans que cela soit une règle absolue et en fonction de l'architecture globale du sujet, cette seconde partie pourra compter pour un poids aussi important que la première.

La partie 1

Un plan de classement peut être demandé mais ce n'est pas nécessairement le cas. La synthèse doit être entièrement rédigée. Elle comporte une introduction, un développement répondant au plan de classement, et une conclusion. Il s'agit d'un document de communication, le propos et la démarche doivent être clairs et mettre en évidence les points essentiels du dossier mis en regard de la problématique.

Les documents relatifs à l'établissement et à son CDI devront être mobilisés dans l'introduction de la synthèse pour la contextualiser. Ils pourront être utilisés pour illustrer certains points du corps de la synthèse en étant rappelés grâce à leur numéro entre parenthèses afin de ne pas perturber la lecture de la copie.

Les attendus relatifs au plan de classement et à la note de synthèse déclinés dans la section 3.1 de la partie 2 du présent rapport s'appliquent à la partie 1 de la nouvelle épreuve.

La partie 2

Elle comporte une rapide introduction qui permet d'établir une transition et une rapide conclusion qui ouvre sur la conclusion générale. Le développement est rédigé. Toutefois, il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et sous-titres. De même, le développement peut comporter un tableau, schéma, voire une diapositive ou une infographie, mais ces insertions doivent nécessairement être accompagnées d'une présentation rédigée donnant au correcteur tous les éléments nécessaires à leur compréhension. Dans tous les cas, les formulations doivent être explicites.

Cette partie de l'épreuve requiert :

- Une analyse fine de la situation de l'établissement et du CDI de référence. C'est à cette condition que le candidat sera en mesure d'apporter une réponse pertinente à la commande qui lui est faite. Plusieurs documents de contextualisation figurent dans le dossier, il est indispensable de les exploiter.

A titre d'exemple, il peut s'agir de documents :

- relatifs au contexte de l'établissement : extrait du projet d'établissement, informations sur sa structure, ses partenariats, indicateurs relatifs aux caractéristiques sociales des élèves, au climat scolaire...
 - relatifs au CDI : statistiques de fréquentation, fonds documentaire, organisation spatiale, équipements...
- De procéder à des choix justifiés par des explications qui mettent en perspective et éclairent sur les raisons et les objectifs des actions proposées. La pertinence de la réponse repose également sur la capacité du candidat à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.
 - Une réponse systémique qui mette bien en évidence :
 - Les différentes dimensions impliquées par le projet : inscription de la proposition et de la démarche adoptée dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ou pédagogique ; partenariats (internes ou externes) envisagés ; enjeux en termes pédagogiques et éducatifs, de positionnement du professeur documentaliste ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement...
 - La façon dont les différents axes de la politique documentaire peuvent être mobilisés, ceci sous des formes qui peuvent être variées. Par exemple si la commande est l'élaboration d'une séquence pédagogique le candidat pourra : expliquer, sur la base du fonds documentaire existant, la démarche qu'il adopterait pour le constituer/actualiser ; proposer d'initier un partenariat ; exposer la façon dont il utilisera les différents espaces ; présenter les modalités de travail avec le reste de l'équipe pédagogique ou éducative pour élargir la fréquentation du CDI...

Pour résumer les attendus précédemment développés, cette épreuve évalue la capacité à :

- Se positionner en tant que professeur documentaliste en envisageant différentes dimensions que cela recouvre ;
- Analyser des indicateurs en vue de proposer des réponses ;
- Situer l'action du professeur documentaliste au sein d'une communauté éducative où il travaille toujours avec des partenaires ;
- Démontrer une réflexion personnelle sur les thématiques du sujet ;
- S'engager en procédant à des choix de problématique, d'organisation, d'actions rendant compte de sa projection dans une posture professionnelle ...
- Valoriser sa culture personnelle en proposant, dans l'introduction, la partie consacrée au projet et la conclusion, ses connaissances personnelles, des illustrations, des exemples d'actions... allant au-delà des documents proposés ;
- Se concentrer sur la cohérence et les finalités d'actions s'inscrivant dans un projet de politique documentaire ;
- Respecter des règles formelles.

3- Epreuve 1 d'admission

Les attendus de cette épreuve sont identiques à ceux de l'épreuve de mise en situation professionnelle qui existait dans les maquettes précédentes. Les rapports de jury des dernières années permettent de prendre connaissance du type de sujet qui peut être soumis aux candidats. Le texte définissant les nouvelles maquettes du concours apporte toutes les précisions quant aux attendus du jury sur lesquels se fondera l'évaluation des candidats.

Les candidats sont invités à se reporter à la section « 2. Epreuve d'admission 1 : Mise en situation professionnelle » de la partie 3 du présent rapport.

4- Pistes de réponses pour les exemples sujets d'admissibilité

Les exemples de sujets sont accessibles à partir du lien ci-dessous :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

4.1 Epreuve 1 d'admissibilité

Les éléments de corrigé figurent à la suite de chacun des deux sujets mis en ligne.

4.2 Epreuve 2 d'admissibilité

Trois sujets sont proposés à partir d'une même thématique. Le choix a été de montrer différentes déclinaisons de sujets à partir d'une même entrée.

La forme et le contenu de la réponse doivent être le fruit d'une analyse précise de la question, des enjeux du sujet et des informations fournies par le dossier. Ils reflètent les choix opérés par le candidat, son approche de la question, sa compréhension des différentes dimensions et du caractère systémique d'un projet de politique documentaire, sa capacité à répondre de façon pertinente à une commande répondant à une situation précise ainsi qu'à s'inscrire dans une démarche de projet.

Il s'agit, dans ce qui est déjà une ébauche de mise en situation professionnelle, de mobiliser les éléments développés dans la synthèse pour justifier les choix opérés et ceux relatifs au contexte pour construire une analyse de la situation qui permettra de proposer un projet adapté. C'est sur cette base que la production est évaluée.

Sujet 1

Dans la perspective du prochain conseil pédagogique du collège X dans lequel vous exercez :

Partie 1 de la question

- Vous rédigerez, à partir du dossier documentaire, une note de synthèse à destination de l'équipe éducative, expliquant les enjeux, pour l'établissement, de la formalisation d'un projet d'éducation des élèves à l'esprit critique.

Partie 2 de la question

- Vous proposerez une progression pédagogique, s'inscrivant dans votre projet de politique documentaire, pour la mise en œuvre de cette éducation en classe de quatrième.

Sujet 2

Une prochaine réunion du Conseil Pédagogique du collège sera consacrée à la mise en œuvre de l'EMI. Dans cette perspective, en accord avec votre chef d'établissement :

Partie 1 de la question

Vous élaborerez une note de synthèse présentant les enjeux d'une éducation à l'esprit critique à travers l'EMI au sein du collège.

Partie 2 de la question

Vous présenterez le volet de votre projet de politique documentaire visant à initier une démarche de co-construction d'une progression pédagogique pour une éducation à l'esprit critique à travers l'EMI au sein du collège (sur le cycle 4)

Sujet 3

Le CESC de votre collège a identifié comme axe de projet de l'année le développement de l'esprit critique.

A la demande de votre chef d'établissement, pour nourrir la réflexion de la prochaine réunion :

Partie 1 de la question

Vous élaborez une note de synthèse présentant les enjeux de l'implication de l'ensemble de la communauté éducative du collège dans l'éducation des élèves à l'esprit critique.

Partie 2 de la question

Vous développerez le volet de votre projet de politique documentaire présentant les actions partenariales que vous envisagez de mettre en œuvre pour contribuer à cette éducation.

Afin de guider les candidats dans l'analyse des attendus du jury un exemple de grille d'évaluation est présenté ci-dessous. Si un plan de classement est demandé les attendus restent ceux décrits dans la partie dédiée à l'épreuve 2 d'admissibilité de la session 2021 du rapport :

	Critères
Attendus généraux	<ul style="list-style-type: none">- Capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du professeur-documentaliste- Capacité d'analyse<ul style="list-style-type: none">o d'une situationo d'une problématique- Réponse argumentée- Proposition réaliste s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet- Introduction, argumentation et conclusion rédigées
	<ul style="list-style-type: none">- Identification des enjeux- Problématique

<p>Note de synthèse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation du dossier - Rédaction d'un document de communication sans apport personnel - Structure claire et pertinente
<p>Conception d'un projet</p>	<p><u>Contenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une situation prenant en compte un contexte et un cadre défini : <ul style="list-style-type: none"> o analyse de la situation de l'établissement et du CDI o justification des propositions s'appuyant sur le dossier - Appui sur les connaissances personnelles et l'analyse de situations rencontrées - Intégration du projet dans la politique documentaire – approche systémique - Pertinence de la démarche d'élaboration du projet <p><u>Forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transitions – liens avec la première partie - Clarté de la présentation (rédaction intégrant si besoin tableau, schéma ou liste appuyés sur une explication rédigée)